

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1261

24 novembre 2005

SOMMAIRE

3P Automation S.A., Echternach	60494	International Sports Management Services S.A., Luxembourg	60528
3P Solutions S.A., Echternach	60495	International Sports Management Services S.A., Luxembourg	60528
Achor Time Lux S.A., Luxembourg	60482	ITI Holdings S.A., International Trading and Investments Holdings S.A., Luxembourg	60500
Aequitas Europe 2, S.à r.l., Luxembourg	60493	ITI Holdings S.A., International Trading and Investments Holdings S.A., Luxembourg	60503
Aequitas Europe 3, S.à r.l., Luxembourg	60493	Kernel Holding S.A., Luxembourg	60484
Arela, S.à r.l., Luxembourg	60498	King's Cross Asset Funding 6, S.à r.l., Luxem- bourg	60510
Arvem S.A.H., Luxembourg	60492	Laccolith S.A., Luxembourg	60489
Assurinfo S.A., Luxembourg	60490	Lamda Investments S.A., Luxembourg	60498
Badlux, S.à r.l., Luxembourg	60503	Lars International S.A., Luxembourg	60483
Caresta S.A., Bertrange	60483	Lars International S.A., Luxembourg	60483
Caterman S.A., Windhof-Koerich	60484	Marfi, S.à r.l., Luxembourg	60508
Communication Services International (Holdings) S.A., Luxembourg	60482	Maryut S.A., Luxembourg	60510
Communication Services International (Holdings) S.A., Luxembourg	60482	Mondodis, S.à r.l., Luxembourg	60506
Despa First Real Estate Lux S.A., Luxembourg	60489	Montesa S.A., Bertrange	60484
Diafin International S.A., Luxembourg	60522	NABPP, S.à r.l., Luxembourg	60492
Diafin International S.A., Luxembourg	60524	Nexfin, S.à r.l., Luxembourg	60517
Diamondhill Holding, S.à r.l., Luxembourg	60526	Overland, S.à r.l., Luxembourg	60490
DSI International, S.à r.l. (Luxembourg), Luxem- bourg	60484	Palmarosa S.A., Luxembourg	60517
Ecophon Holding S.A., Luxembourg	60492	Paro S.A., Bertrange	60498
Emerging Markets Investment Fund, Sicav, Senningerberg	60490	Pâtisserie Belle Etoile Tossenbergh S.A., Ber- trange	60482
EPC Management, S.à r.l., Beckerich	60499	Place Ovale, S.à r.l., Luxembourg	60482
EPC Management, S.à r.l., Beckerich	60500	Play Lux (US) HoldCo, S.à r.l., Luxembourg	60517
ERAD - European Resources & Distribution S.A., Luxembourg	60483	Prime Licensing and Holding S.A., Luxembourg	60510
ERAD - European Resources & Distribution S.A., Luxembourg	60483	Promotec, S.à r.l., Bertrange	60498
ERAD - European Resources & Distribution S.A., Luxembourg	60483	Promotec, S.à r.l., Bertrange	60499
Esch dépôt-vente S.A., Esch-sur-Alzette	60493	Senfter Investments A.G., Luxembourg	60490
Finonzo S.A., Luxembourg	60506	Société Immobilière Tossebiere II S.A., Ber- trange	60484
Hager Investment S.A., Remich	60496	Spanora, S.à r.l., Luxembourg	60508
Hager Investment S.A., Remich	60498	System Europe Soparfi S.A., Luxembourg	60506
Hip-Hp, S.à r.l., Luxembourg	60524	Technoblock International S.A., Luxembourg	60508
I.S.H. Finance S.A., Luxembourg	60507	US Direct S.A., Septfontaines	60525
Intelligent Technologies S.A., Luxembourg	60493	US Direct S.A., Septfontaines	60526
International Sports Management Services S.A., Luxembourg	60528	Z.D. Finance S.A., Luxembourg	60508

COMMUNICATION SERVICES INTERNATIONAL (HOLDINGS) S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 29.456.

Le bilan de la société au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2005, réf. LSO-BG03229, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2005.

FIRST TRUST, Société Anonyme

Signatures

(059514.3/751/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2005.

COMMUNICATION SERVICES INTERNATIONAL (HOLDINGS) S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 29.456.

Le bilan de la société au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2005, réf. LSO-BG03227, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2005.

FIRST TRUST, Société Anonyme

Signatures

(059513.3/751/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2005.

ACHOR TIME LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1521 Luxembourg, 122, rue Adolphe Fischer.
R. C. Luxembourg B 73.201.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2005, réf. LSO-BG03193, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(059618.3/1285/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2005.

PATISSERIE BELLE ETOILE TOSSENBERG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Bertrange.
R. C. Luxembourg B 12.127.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2005, réf. LSO-BG04155, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2005.

Signature.

(059633.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2005.

PLACE OVALE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.
R. C. Luxembourg B 99.264.

Il résulte de la décision de l'associé unique tenue en date du 30 juin 2005 que:

1. Paul van Baarle et Robert-Jan Schol ont démissionné de leur fonction de Gérant.
2. Franciscus Willem Josephine Johannes Welman et Marcus Jacobus Dijkerman sont élus nouveaux Gérants pour la Société pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PLACE OVALE, S.à r.l.

P. van Denzen / M. Dijkerman

Gérant / Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2005, réf. LSO-BG02133. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(059489.3/683/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2005.

ERAD - EUROPEAN RESOURCES & DISTRIBUTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1718 Luxembourg, 51, rue Haute.
R. C. Luxembourg B 40.835.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2005, réf. LSO-BG04930, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(059589.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2005.

ERAD - EUROPEAN RESOURCES & DISTRIBUTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1718 Luxembourg, 51, rue Haute.
R. C. Luxembourg B 40.835.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2005, réf. LSO-BG04936, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(059588.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2005.

ERAD - EUROPEAN RESOURCES & DISTRIBUTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 13, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 40.835.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2005, réf. LSO-BG04939, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(059585.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2005.

CARESTA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Bertrange.
R. C. Luxembourg B 12.086.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2005, réf. LSO-BG04154, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2005.

Signature.

(059636.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2005.

LARS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre.
R. C. Luxembourg B 20.002.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2005, réf. LSO-BG03207, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(059616.3/1285/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2005.

LARS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre.
R. C. Luxembourg B 20.002.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2005, réf. LSO-BG03206, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(059617.3/1285/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2005.

MONTESA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Bertrange.
R. C. Luxembourg B 34.137.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2005, réf. LSO-BG04161, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2005. Signature.
(059638.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2005.

DSI INTERNATIONAL, S.à r.l. (Luxembourg), Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, Jean-Pierre Brasseur.
R. C. Luxembourg B 88.042.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2005, réf. LSO-BG02400, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2005.

Signature

Un Mandataire

(059640.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2005.

CATERMAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Windhof-Koerich.
R. C. Luxembourg B 31.912.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2005, réf. LSO-BG04152, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2005.

Signature.

(059641.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2005.

SOCIETE IMMOBILIERE TOSSEBIERG II S.A., Société Anonyme.

Siège social: Bertrange.
R. C. Luxembourg B 80.557.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2005, réf. LSO-BG04158, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2005.

Signature.

(059642.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2005.

KERNEL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 109.173.

STATUTES

In the year two thousand and five, on the fifteenth of June.

Before Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1. The public limited company BISSANI INVESTMENT S.A., registered at the legal entities' register of Costa Rica, legal entities' section, under number 3-101-374405, with its registered office at Costa Rica, San José, Avenida Central y calle veinticinco, Apt B, represented by Mr David Sana, maître en droit, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, by virtue of a proxy given under private seal.

2. Mr Jean Fell, expert comptable, born at Echternach (Luxembourg), on April 9, 1956, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, represented by Mr David Sana, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxies, after having been signed ne varietur by the proxy holder and the notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing parties, represented by Mr David Sana, prenamed, have requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a public limited holding company (société anonyme holding), which they form between themselves:

Title I.- Denomination, Registered office, Object, Duration

Art. 1. There is hereby established a public limited holding company under the name of KERNEL HOLDING S.A.

Art. 2. The registered office of the corporation is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the municipality of Luxembourg by a decision of the board of directors.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation, which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The corporation is established for an unlimited period.

Art. 4. The purpose of the company is the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies with share capital. The company may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct participation.

Furthermore, the company may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise.

It may also acquire, enhance and dispose of patents and licenses, as well as rights deriving therefrom or supplementing them.

In general, the company shall carry out only such operations, which remain within the limits of the Law of July 31, 1929 governing holding companies.

Title II.- Capital, Shares

Art. 5. The corporate capital is set at eight hundred thousand Euro (EUR 800,000.-) divided into eight thousand (8,000) shares with a par value of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

The shares of the company may be created at the owner's option in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

The shares are and shall always remain in registered form.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

The corporate capital may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

Title III.- Management

Art. 6. The corporation is managed by a board of directors composed of at least three members, either shareholders or not, who are appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of shareholders which may at any time remove them.

The number of directors, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of the shareholders.

Art. 7. The board of directors will elect from among its members a chairman. When he is prevented, he is replaced by the eldest director. The first chairman shall be appointed by the extraordinary general shareholders' meeting following the incorporation of the company.

The board of directors convenes upon call by the chairman or by the eldest director, when the chairman is prevented, as often as the interest of the corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

Board resolutions can also be taken by circular letter, the signatures of the different board members may be apposed on several exemplars of the board resolution in writing.

Any director may also participate in any meeting of the board of directors by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another.

Art. 8. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors. The board of directors may pay interim dividends, in compliance with the legal requirements.

Art. 9. The corporation will be bound in any circumstances by joint signatures of two directors or by the sole signature of a managing director, without prejudice of special decisions that have been reached concerning the authorized signature in case of delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to article 10 of the present articles of association.

Art. 10. The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management of the corporation to one or more directors, who will be called managing directors. The first managing director(s) may be appointed by the extraordinary general shareholders' meeting following the incorporation of the company.

The board of directors may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxy holders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

Art. 11. Any litigations involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the board of directors, represented by its chairman or by the director delegated for this purpose.

Title IV.- Supervision

Art. 12. The corporation is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

Title V.- General meeting

Art. 13. The annual meeting will be held in Luxembourg at the place specified in the convening notices on the sixteenth of June at 5.00 p.m. If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Title VI.- Accounting year, Allocation of profits

Art. 14. The accounting year of the corporation shall begin on January 1 and shall terminate on December 31 of each year.

Art. 15. After deduction of any and all of the expenses of the corporation and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of the net profits, five per cent (5.00%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten per cent (10.00%) of the capital of the corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The balance is at the disposal of the general meeting.

Title VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 16. The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders.

The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remunerations.

Title VIII.- General provisions

Art. 17. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th 1915 on commercial companies and the amendments hereto and with the law of July 31st, 1929 governing holding companies.

Transitory provisions

The first accounting year will begin at the incorporation of the company and end on December 31, 2005.

The first annual meeting will be held in 2006.

Subscription and payment

The articles of association having thus been established, the parties appearing, duly represented, declare to subscribe the whole capital as follows:

1. The public limited company BISSANI INVESTMENT S.A., prenamed, seven thousand nine hundred and ninety-nine shares	7,999
2. Mr Jean Fell, prenamed, one share.	1
Total: eight thousand shares.	<u>8,000</u>

All the shares have been paid up in cash to the extent of one hundred per cent (100%) so that the amount of eight hundred thousand Euro (EUR 800,000.-) is now at the free disposal of the company, evidence hereof having been given to the undersigned notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10, 1915 on commercial companies have been observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately ten thousand one hundred and fifty euro.

Extraordinary general meeting

The above named persons, duly represented, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1. The number of directors is fixed at three and the number of auditors at one.

2. The following are appointed directors:

a) Mr Jean Fell, expert comptable, born at Echternach (Luxembourg), on April 9, 1956, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, chairman of the board of directors;

b) Mr Szymon Dec, Master of Science in Management, born in Lodz (Poland), on July 3, 1978, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte;

c) Mr Cornelius Martin Bechtel, conseil, born in Emmerich/Rhine (Germany), on March 11, 1968, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

3. Has been appointed statutory auditor:

The public limited company COMCOLUX S.A., R.C.S. Luxembourg B 58.542, with its registered office at L-2551 Luxembourg, 123, avenue du X Septembre.

4. Their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2010.

5. The registered office of the company is established at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the proxy holder, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same proxy holder and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up at Luxembourg on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, the latter signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le quinze juin.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. La société anonyme BISSANI INVESTMENT S.A., enregistrée au registre des personnes morales du Costa Rica, section des personnes morales, sous le numéro 3-101-374405, avec siège social au Costa Rica, San José, Avenida Central y calle veinticinco, Apt B, représentée par Monsieur David Sana, maître en droit, ayant son domicile professionnel à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, en vertu d'une procuration sous seing privé.

2. Monsieur Jean Fell, expert comptable, né à Echternach (Luxembourg), le 9 avril 1956, ayant son domicile professionnel à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, représenté par Monsieur David Sana, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ces procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire et le notaire, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées ensemble avec celui-ci.

Lesquels comparants, représentés par Monsieur David Sana, préqualifié, ont requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société anonyme holding qu'ils déclarent constituer entre eux.

Titre I^{er}.- Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme holding sous la dénomination de KERNEL HOLDING S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura, cependant, aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés de capitaux luxembourgeoises et étrangères. Elle peut aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Par ailleurs, la société peut acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement.

Elle peut également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

D'une façon générale, la société n'exercera d'autres activités que celles permises par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

Titre II.- Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à huit cent mille euros (EUR 800.000,-) représenté par huit mille (8.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Les actions de la société pourront être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont et resteront toujours nominatives.

La société pourra procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

Titre III.- Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

Art. 7. Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président. En cas d'empêchement, il est remplacé par l'administrateur le plus âgé. Le premier président sera nommé par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui se tiendra après la constitution de la société.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou en cas d'empêchement de celui-ci, de l'administrateur le plus âgé, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Les décisions du conseil d'administration peuvent aussi être prises par lettre circulaire, les signatures des différents administrateurs pouvant être apposées sur plusieurs exemplaires de la décision écrite du conseil d'administration.

Tout administrateur pourra en outre participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. De plus, il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société sera engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu des dispositions de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration pourra déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués. Le(s) premier(s) administrateur(s)-délégué(s), pourra (pourront) être nommé(s) par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui se tiendra après la constitution de la société.

Le conseil d'administration pourra aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV.- Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Titre V.- Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la Ville de Luxembourg à l'endroit indiqué dans les convocations, le seize juin à 17.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5,00%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII.- Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives ainsi qu'aux dispositions de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

Dispositions transitoires

La première année sociale commence le jour de la constitution de la société et finira le 31 décembre 2005.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2006.

Souscription et paiement

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants, dûment représentés, déclarent souscrire au capital social comme suit:

1. La société anonyme BISSANI INVESTMENT S.A., prédésignée, sept mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf actions.....	7.999
2. Monsieur Jean Fell, préqualifié, une action.....	1
Total: huit mille actions	8.000

Toutes les actions ont été intégralement libérées en espèces de sorte que la somme de huit cent mille euros (EUR 800.000,-) est dès à présent à disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ dix mille cent cinquante euros.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, dûment représentés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2. Sont nommés administrateurs:

a) Monsieur Jean Fell, expert comptable, né à Echternach (Luxembourg), le 9 avril 1956, ayant son domicile professionnel à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, président du conseil d'administration;

b) Monsieur Szymon Dec, licencié en gestion, né à Lodz (Pologne), le 3 juillet 1978, ayant son domicile professionnel à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte;

c) Monsieur Cornelius Martin Bechtel, conseil, né à Emmerich/Rhin (Allemagne), le 11 mars 1968, ayant son domicile professionnel à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

3. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société anonyme COMCOLUX S.A., R.C.S. Luxembourg B 58.542, ayant son siège social à L-2551 Luxembourg, 123, avenue du X Septembre.

4. Le mandat des administrateurs et commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'an 2010.

5. Le siège social de la société est établi à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Le notaire soussigné qui comprend l'anglais, déclare par la présente, qu'à la demande du mandataire, le présent document est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande du même mandataire et en cas de divergence entre les deux textes, le texte anglais l'emportera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date prémentionnée.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. Sana, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 29 juin 2005, vol. 532, fol. 12, case 1. – Reçu 8.000 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 11 juillet 2005.

J. Seckler.

(061075.3/231/300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2005.

LACCOLITH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 32.369.

Le bilan au 30 septembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2005, réf. LSO-BG03671, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2005.

Signature.

(059648.3/253/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2005.

DESPA FIRST REAL ESTATE LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 74.797.

Le bilan au 30 septembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2005, réf. LSO-BG03646, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2005.

Signature.

(059646.3/253/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2005.

ASSURINFO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.
R. C. Luxembourg B 73.879.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2005, réf. LSO-BG02395, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2005.

Signature

Un Mandataire

(059649.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2005.

OVERLAND, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 90.682.

Le bilan et le compte de profits et de pertes au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 5 juillet 2005, réf. LSO-BG01861, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2005.

OVERLAND, S.à r.l., Société à responsabilité limitée

H. de Graaf

Gérant

(059650.3/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2005.

SENFTER INVESTMENTS A.G., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
H. R. Luxemburg B 78.411.

Die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung zum 31. Dezember 2004, eingetragen in Luxemburg, den 5. Juli 2005, Ref. LSO-BG01882, wurden beim Handelsregister in Luxemburg am 12. Juli 2005 hinterlegt..

Für gleichlautende Bekanntmachung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 8. Juli 2005.

Für SENFTER INVESTMENTS A.G.

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l.

Verwaltungsratsmitglied

Unterschriften

(059652.3/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2005.

**EMERGING MARKETS INVESTMENT FUND, Société d'Investissement à Capital Variable
(en liquidation).**

Registered office: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 27.018.

In the year two thousand and five, on the twenty-seventh day of April.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Mersch (Luxembourg).

Was held an Extraordinary General Meeting (the «Meeting») of the shareholders of EMERGING MARKETS INVESTMENT FUND, a société d'investissement à capital variable, having its registered office at L-2338 Luxembourg, 5, rue Plaetis, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Kerschen, then notary residing in Luxembourg-Eich, on December 16, 1987, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations number 26 of January 29, 1988.

The Meeting is presided by Mr. Sean O'Brien, employee, with professional address in Luxembourg, who appoints as secretary Ms. Nora Aouinti, employee, with professional address in Luxembourg.

The Meeting elected as scrutineer Ms. Joanne Fitzgerald, employee, with professional address in Luxembourg.

After the constitution of the board of the Meeting, the Chairman declared and requested the notary to record that:

I. That the agenda of the extraordinary general meeting is the following:

1. To approve the change of registered office of the Company and consequently to amend the first sentence of «Article 4» of the Articles of Incorporation of the Company to read as follows:

«The registered office of the Company is established in the commune of Niederanven in the Grand Duchy of Luxembourg.

2. To consider the adoption of 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duchy of Luxembourg, as the registered office of the Company with effect from the date of the resolutions of the Extraordinary General Meeting of

Shareholders validly passing the necessary resolution to amend the Articles of Incorporation as set out in resolution number 1 above.

II. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list, this attendance list, signed by the shareholders present, the proxies of the represented shareholders and the members of the bureau, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities as well as the proxies.

III. It appears from the attendance list that all the shares issued and authorised to vote at the meeting are present or represented at the present Extraordinary General Meeting, which can validly decide on all items of its agenda, at a simple majority of the shares present or represented and voting.

IV. After this had been set forth by the Chairman and acknowledged by the members of the meeting, the meeting proceeded to the agenda.

The meeting having considered the agenda, the Chairman submitted to the vote of the members of the meeting the following resolutions, each time by unanimous vote.

First resolution

The Meeting decides to approve the change of registered office of the Company and decides to amend the first sentence of Article 4 of the Articles of Incorporation so as to read as follows:

«The registered office of the Company is established in Senningerberg, in the commune of Niederanven in the Grand-Duchy of Luxembourg».

Second resolution

The Meeting decides to adopt the EUROPEAN BANK & BUSINESS CENTER, 6, route de Trèves, L-2633, Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, as the registered office of the Company with immediate effect.

There being no further business on the Agenda, the Meeting was thereupon closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the Meeting, the members of the board of the Meeting, all of whom are known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, signed together with Us, the notary, the present original deed, no shareholder expressing the wish to sign.

Follows the French translation:

L'an deux mille cinq, le vingt-sept avril.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de EMERGING MARKETS INVESTMENT FUND, une société d'investissement à capital variable, ayant son siège social à L-2338 Luxembourg, 5, rue Plaetis, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Kerschen, alors notaire de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 16 décembre 1987, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 26 du 29 janvier 1988.

L'assemblée est présidée par Monsieur Sean O'Brien, employé, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

qui nomme comme secrétaire Mademoiselle Nora Aouinti, employé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Mademoiselle Joanne Fitzgerald, employée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant de prendre acte:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. D'approuver le transfert du siège social de la Société et de modifier la première phrase de l'Article 4 des statuts de la société en conséquence pour lui donner la teneur suivante:

«Le siège social de la Société est établi dans la commune de Niederanven au Grand-Duché de Luxembourg.».

2. De délibérer sur l'adoption de EUROPEAN BANK & BUSINESS CENTER, 6, route de Trèves, L-2633, Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg comme siège social de la société avec effet à la date de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décidant de modifier les statuts comme il est dit à la 1^{ère} résolution ci-avant.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement ainsi que les procurations.

III. Que la liste de présence montre que toutes les actions émises et autorisées à voter à l'Assemblée, sont présentes et représentées et que l'Assemblée peut valablement délibérer sur tous les points à l'ordre du jour à la majorité simple des actions présentes ou représentées ayant droit de vote.

IV. Qu'après que ceci ait été communiqué par le Président et ait été constaté par les membres de l'Assemblée, celle-ci aborde l'ordre du jour.

L'assemblée ayant entendu l'ordre du jour, le Président soumet au vote de ses membres les résolutions suivantes au note unanime.

Première résolution

L'assemblée décide d'approuver le transfert du siège social de la Société et décide de modifier la première phrase de l'article 4 des Statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

«Le siège social de la Société est établi à Senningerberg, dans la commune de Niederanven au Grand-Duché de Luxembourg».

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'adopter l'EUROPEAN BANK & BUSINESS CENTER, 6, route de Trèves, L-2633, Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg comme siège social de la Société avec effet immédiat.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Le notaire instrumentant qui parle et comprend la langue anglaise, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents Statuts sont rédigés en langue anglaise suivis d'une version française; à la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. O'Brien, N. Aouinti, J. Fitzgerald, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 6 mai 2005, vol. 431, fol. 54, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 29 juin 2005.

H. Hellinckx.

(061222.3/242/104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2005.

ECOPHON HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 2, rue Jean-Pierre Brasseur.

R. C. Luxembourg B 64.909.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2005, réf. LSO-BG02367, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2005.

Signature

Un mandataire

(059653.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2005.

ARVEM S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 13.036.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 5 juillet 2005, réf. LSO-BG01931, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2005.

Pour ARVEM S.A., Société Anonyme Holding

J. Claeys

Administrateur

(059666.3/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2005.

NABPP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 100.549.

Le bilan et les comptes de profits et de pertes au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 4 juillet 2005, réf. LSO-BG00688, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2005.

Pour NABPP, S.à r.l.

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l.

Gérant

Signatures

(059670.3/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2005.

INTELLIGENT TECHNOLOGIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 78.866.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2005, réf. LSO-BG00690, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2005.

Pour INTELLIGENT TECHNOLOGIES S.A., Société Anonyme

Signature

Administrateur

(059673.3/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2005.

AEQUITAS EUROPE 3, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 225.000,-.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 92.772.

Le bilan et les comptes de profits et de pertes au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 4 juillet 2005, réf. LSO-BG00701, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2005.

Pour AEQUITAS EUROPE 3, S.à r.l.

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l.

Gérant

Signatures

(059676.3/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2005.

AEQUITAS EUROPE 2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 250.000,-.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 92.771.

Le bilan et les comptes de profits et de pertes au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 4 juillet 2005, réf. LSO-BG00705, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2005.

Pour AEQUITAS EUROPE 2, S.à r.l.

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l.

Gérant

Signatures

(059677.3/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2005.

ESCH DEPOT-VENTE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4249 Esch-sur-Alzette, 60, rue de Montpellier.
R. C. Luxembourg B 85.307.

L'an deux mille cinq, le vingt juin.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ESCH DEPOT-VENTE S.A., ayant son siège social à L-4249 Esch-sur-Alzette, 60, rue de Montpellier, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 85.307), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 14 novembre 2001, publié au Mémorial C numéro 599 du 17 avril 2002.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Michel Vergeynst, administrateur de sociétés, demeurant à Alzingen.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Christian Dostert, employé privé, demeurant professionnellement à Junglinster.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Marie-Claude Rondo, administrateur de sociétés, demeurant à Alzingen.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux

représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Modification de l'année sociale de sorte qu'elle commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

2.- Modification afférente de l'article 11 des statuts.

3.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'année sociale de sorte que celle-ci commencera le 1^{er} janvier et se terminera le 31 décembre de chaque année.

L'assemblée constate que l'année sociale ayant pris cours le 1^{er} octobre 2004 a pris fin le 31 décembre 2004.

Deuxième résolution

A la suite de la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'article onze (11) des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 11.** L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à six cent cinquante euros.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, le président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénom usuels, état et demeure, ils ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: M. Vergeynst, C. Dostert, M.-C. Rondoz, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 4 juillet 2005, vol. 532, fol. 21, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 7 juillet 2005.

J. Seckler.

(061238.3/231/59) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2005.

3P AUTOMATION S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-6468 Echternach, Zone Industrielle.

H. R. Luxembourg B 98.755.

Im Jahre zwei tausend und fünf, den dreizehnten Juni.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean Seckler, mit dem Amtssitz in Junglinster (Grossherzogtum Luxemburg).

Versammelten sich in ausserordentlicher Generalversammlung die Aktionäre, beziehungsweise deren Vertreter, der Aktiengesellschaft 3P AUTOMATION S.A., mit Sitz in L-5836 Alzingen, 6, rue Nicolas Wester, H.G.R. Luxemburg Sektion B Nummer 98.755.

Die Gesellschaft wurde gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch den instrumentierenden Notar am 26. Januar 2004, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 293 vom 12. März 2004.

Den Vorsitz der Versammlung führt Herr Christian Dostert, Privatbeamter, wohnhaft in Luxemburg.

Der Herr Vorsitzende beruft zur Schriftführerin Fräulein Françoise Hübsch, Privatbeamtin, wohnhaft in Echternacherbrück (Deutschland).

Die Versammlung bestellt zum Stimmzähler Herr Alain Thill, Privatbeamter, wohnhaft in Echternach.

Der Vorsitzende stellt gemeinsam mit den Versammlungsmitgliedern fest:

I. Gegenwärtigem Protokoll liegt ein Verzeichnis der Aktien und der Gesellschafter bei; welche Liste von den Gesellschaftern, beziehungsweise deren Vertretern, sowie den Mitgliedern der Versammlung und dem amtierenden Notar unterzeichnet ist.

II. Die von den Gesellschaftern ausgestellten Vollmachten werden, nachdem sie von den Mitgliedern der Versammlung ne varietur unterschrieben wurden, zusammen mit der Anwesenheitsliste, diesem Protokoll beigegeben, um mit demselben einregistriert zu werden.

III. Da sämtliche Aktien der Gesellschaft durch die Gesellschafter oder deren Beauftragte vertreten sind, waren Einberufungsschreiben hinfällig; somit ist gegenwärtige Versammlung rechtsgültig zusammengetreten.

IV. Die Tagesordnung der Generalversammlung begreift folgende Punkte:

Tagesordnung:

1. Verlegung des Gesellschaftssitzes von L-5836 Alzingen, 6, rue Nicolas Wester, nach L-6486 Echternach, Zone Industrielle.

2. Abänderung von Artikel 2 der Satzung.

Alsdann wurden nach Eintritt in die Tagesordnung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst den Gesellschaftssitz von L-5836 Alzingen, 6, rue Nicolas Wester, nach L-6486 Echternach, Zone Industrielle, zu verlegen.

Zweiter Beschluss

Demzufolge beschliesst die Generalversammlung Artikel zwei der Satzung abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

«**Art. 2.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Echternach.

Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates können Niederlassungen, Filialen und Tochtergesellschaften, Agenturen und Büros sowohl im Grossherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichtet werden.

Der Gesellschaftssitz kann durch Beschluss der Generalversammlung an jeden beliebigen Ort im Grossherzogtum verlegt werden.

Sollte die normale Geschäftstätigkeit am Gesellschaftssitz oder der reibungslose Verkehr mit dem Sitz oder von diesem Sitz mit dem Ausland durch aussergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art gefährdet werden, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend und bis zur völligen Wiederherstellung normaler Verhältnisse ins Ausland verlegt werden. Diese einstweilige Massnahme betrifft jedoch in keiner Weise die Nationalität der Gesellschaft, die unabhängig von dieser einstweiligen Verlegung des Gesellschaftssitzes, luxemburgisch bleibt.

Die Bekanntmachung an Dritte von einer derartigen Verlegung hat durch die Organe zu erfolgen, die mit der täglichen Geschäftsführung beauftragt sind.»

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Versammlung für abgeschlossen.

Kosten

Die Kosten und Gebühren dieser Urkunde, welche auf insgesamt sechs hundert fünfzig Euro veranschlagt sind, sind zu Lasten der Gesellschaft.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Junglinster, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben zusammen mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: C. Dostert, A. Thill, F. Hübsch, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 28 juin 2005, vol. 532, fol. 16, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink

Für gleichlautende Ausfertigung, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Junglinster, den 7. Juli 2005.

J. Seckler.

(061244.3/231/63) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2005.

3P SOLUTIONS S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-6468 Echternach, Zone Industrielle.

H. R. Luxembourg B 100.858.

Im Jahre zwei tausend und fünf, den dreizehnten Juni.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean Seckler, mit dem Amtssitz in Junglinster (Grossherzogtum Luxemburg).

Versammelten sich in ausserordentlicher Generalversammlung die Aktionäre, beziehungsweise deren Vertreter, der Aktiengesellschaft 3P SOLUTIONS S.A., mit Sitz in L-5836 Alzingen, 6, rue Nicolas Wester, H.G.R. Luxemburg Sektion B Nummer 100.858.

Die Gesellschaft wurde gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch den instrumentierenden Notar am 3. Mai 2004, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 748 vom 21. Juli 2004.

Den Vorsitz der Versammlung führt Herr Christian Dostert, Privatbeamter, wohnhaft in Luxemburg.

Der Herr Vorsitzende beruft zur Schriftführerin Fräulein Françoise Hübsch, Privatbeamtin, wohnhaft in Echternacherbrück (Deutschland).

Die Versammlung bestellt zum Stimmzähler Herr Alain Thill, Privatbeamter, wohnhaft in Echternach.

Der Vorsitzende stellt gemeinsam mit den Versammlungsmitgliedern fest:

I. Gegenwärtigem Protokoll liegt ein Verzeichnis der Aktien und der Gesellschafter bei; welche Liste von den Gesellschaftern, beziehungsweise deren Vertretern, sowie den Mitgliedern der Versammlung und dem amtierenden Notar unterzeichnet ist.

II. Die von den Gesellschaftern ausgestellten Vollmachten werden, nachdem sie von den Mitgliedern der Versammlung ne varietur unterschrieben wurden, zusammen mit der Anwesenheitsliste, diesem Protokoll beigegeben, um mit demselben einregistriert zu werden.

III. Da sämtliche Aktien der Gesellschaft durch die Gesellschafter oder deren Beauftragte vertreten sind, waren Einberufungsschreiben hinfällig; somit ist gegenwärtige Versammlung rechtsgültig zusammengetreten.

IV. Die Tagesordnung der Generalversammlung begreift folgende Punkte:

Tagesordnung:

1. Verlegung des Gesellschaftssitzes von L-5836 Alzingen, 6, rue Nicolas Wester, nach L-6486 Echternach, Zone Industrielle.

2. Abänderung von Artikel 2 der Satzung.

Alsdann wurden nach Eintritt in die Tagesordnung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst den Gesellschaftssitz von L-5836 Alzingen, 6, rue Nicolas Wester, nach L-6486 Echternach, Zone Industrielle, zu verlegen.

Zweiter Beschluss

Demzufolge beschliesst die Generalversammlung Artikel zwei der Satzung abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

«**Art. 2.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Echternach.

Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates können Niederlassungen, Filialen und Tochtergesellschaften, Agenturen und Büros sowohl im Grossherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichtet werden.

Der Gesellschaftssitz kann durch Beschluss der Generalversammlung an jeden beliebigen Ort im Grossherzogtum verlegt werden.

Sollte die normale Geschäftstätigkeit am Gesellschaftssitz oder der reibungslose Verkehr mit dem Sitz oder von diesem Sitz mit dem Ausland durch aussergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art gefährdet werden, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend und bis zur völligen Wiederherstellung normaler Verhältnisse ins Ausland verlegt werden. Diese einstweilige Massnahme betrifft jedoch in keiner Weise die Nationalität der Gesellschaft, die unabhängig von dieser einstweiligen Verlegung des Gesellschaftssitzes, luxemburgisch bleibt.

Die Bekanntmachung an Dritte von einer derartigen Verlegung hat durch die Organe zu erfolgen, die mit der täglichen Geschäftsführung beauftragt sind.»

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Versammlung für abgeschlossen.

Kosten

Die Kosten und Gebühren dieser Urkunde, welche auf insgesamt sechs hundert fünfzig Euro veranschlagt sind, sind zu Lasten der Gesellschaft.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Junglinster, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben zusammen mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: C. Dostert, A. Thill, F. Hübsch, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 28 juin 2005, vol. 532, fol. 16, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Für gleichlautende Ausfertigung, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Junglinster, den 7. Juli 2005.

J. Seckler.

(061246.3/231/63) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2005.

HAGER INVESTMENT, Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-5559 Remich, 4, Aale Stack.

H. R. Luxembourg B 44.483.

Im Jahre zweitausendfünf, den neunten Juni.

Vor dem unterzeichneten Notar Joseph Elvinger, mit Amtswohnsitz zu Luxemburg.

Versammelten sich in außerordentlichen Generalversammlung die Aktionäre der Aktiengesellschaft HAGER INVESTMENT S.A., mit Sitz in L-5559 Remich, 4 Aale Stack, registriert im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 44.483, gegründet gemäß notarieller Urkunde aufgenommen am 16. Juli 1993, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 452 vom 4. Oktober 1993 und dessen Statuten zuletzt geändert wurden am 14. Januar 2002, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 1615 vom 11. November 2002.

Die Versammlung tagt unter dem Vorsitz von Herrn Karl Meinert, Direktor, geschäftsansässig in Im Hofgarten, D-66131 Saarbrücken, Deutschland.

Der Herr Vorsitzende bestellt zum Schriftführer Herrn Patrick Van Hees, Jurist, geschäftsansässig in Luxemburg (Grossherzogtum Luxemburg).

Die Versammlung wählt zum Stimmzähler Herrn Hubert Janssen, Jurist, geschäftsansässig in Luxemburg (Großherzogtum Luxemburg).

Der Vorsitzende erklärt die Sitzung eröffnet und gibt folgende Erklärungen ab, welche von dem amtierenden Notar zu Protokoll genommen werden:

A) Gegenwärtigem Protokoll ist ein Verzeichnis der Aktien und der Aktionäre beigegeben. Diese Liste wurde von den Aktionären, beziehungsweise deren Vertretern, sowie dem Vorsitzenden, dem Sekretär, dem Stimmzähler und dem amtierenden Notar unterzeichnet. Die von den Aktionären ausgestellten Vollmachten werden ebenfalls gegenwärtiger Urkunde, ne varietur paraphiert, beigegeben, um mit derselben zur Einregistrierung zu gelangen.

B) Dass die Generalversammlung, in Anbetracht der Anwesenheit sämtlicher Aktionäre oder deren Beauftragter, rechtmäßig zusammengesetzt ist und gültig über alle Punkte der Tagesordnung beschließen kann.

C) Dass die Tagesordnung folgende Punkte vorsieht:

Tagesordnung:

1. Erhöhung des Gesellschaftskapital um EUR 30.000.000,- (dreißig Millionen Euro), um es von seinem jetzigen Betrag von EUR 35.000.000,- (fünfunddreißig Millionen Euro) auf EUR 65.000.000,- (fünfundsechzig Millionen Euro) zu bringen, durch die Schaffung und Ausgabe von 1.200.000 (eine Million zweihunderttausend) neuen Aktien im Nennwert von je EUR 25,- (fünfundzwanzig Euro), welche dieselben Rechte und Vorteile genießen wie die bestehenden Aktien.

2. Verzicht der HAGER ELECTRO S.A. auf ihr bevorzugtes Zeichnungsrecht.

3. Zeichnung der 1.200.000 (eine Million zweihunderttausend) neuen Aktien durch die Noris Verwaltungsgesellschaft mbH und Einzahlung des neuen Gesellschaftskapitals in Höhe von EUR 30.000.000,- (dreißig Millionen Euro).

4. Abänderung von Artikel 5 der Statuten.

Der Vorsitzende erklärt daraufhin die Gründe, welche den Verwaltungsrat dazu bewegten der Generalversammlung diese Tagesordnung zu unterbreiten.

Nach Diskussion nimmt die Generalversammlung einstimmig und über jeden Punkt einzeln folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschließt, das Gesellschaftskapital um EUR 30.000.000,- (dreißig Millionen Euro) zu erhöhen, um es von seinem jetzigen Betrag von EUR 35.000.000,- (fünfunddreißig Millionen Euro) auf EUR 65.000.000,- (fünfundsechzig Millionen Euro) zu bringen, durch die Schaffung und Ausgabe von 1.200.000 (eine Million zweihunderttausend) neuen Aktien im Nennwert von je EUR 25,- (fünfundzwanzig Euro), welche dieselben Rechte und Vorteile genießen wie die bereits bestehenden Aktien.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung, nachdem sie festgestellt hat, dass die Aktieninhaberin ELECTRO S.A. auf ihr bevorzugtes Zeichnungsrecht verzichtet hat, beschließt die Noris Verwaltungsgesellschaft mbH zur Zeichnung der 1.200.000 (eine Million zweihunderttausend) neuen Aktien zuzulassen.

Intervention - Zeichnung - Einzahlung

Welcher Komparent, handelnd wie erwähnt, erklärte im Namen der Noris Verwaltungsgesellschaft mbH die 1.200.000 (eine Million zweihunderttausend) neuen Aktien zu zeichnen und sie zu 100% (einhundert Prozent) einzuzahlen durch Überweisung auf ein Konto der Gesellschaft, sodass der Betrag von EUR 30.000.000,- (dreißig Millionen Euro) ab sofort der Aktiengesellschaft HAGER INVESTMENT S.A., vorbezeichnet, zur freien Verfügung steht, so wie dies dem instrumentierenden Notar durch eine Bankbescheinigung nachgewiesen wurde.

Dritter Beschluss

Zwecks Anpassung der Satzung an die hiervor gefassten Beschlüsse, beschließt die Generalversammlung Artikel fünf Absatz eins der Satzung abzuändern, um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

«**Art. 5.** Das Gesellschaftskapital beträgt EUR 65.000.000,- (fünfundsechzig Millionen Euro), eingeteilt in 2.600.000 (zwei Millionen sechshunderttausend) Aktien mit einem Nennwert von je EUR 25,- (fünfundzwanzig Euro).»

Französische Übersetzung

«**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à EUR 65.000.000,- (soixante-cinq millions d'euros), représenté par 2.600.000 (deux millions six cent mille) actions d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.»

Kosten

Die Kosten, welche der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde entstehen, werden auf EUR 306.000,- (dreihundertundsechstaussend Euro) geschätzt.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Versammlung für geschlossen.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, haben die vorgenannten Komparenten zusammen mit dem instrumentierenden Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Unterzeichnet: K. Meinert, P. Van Hees, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2005, vol. 24CS, fol. 60, case 3. – Reçu 300.000 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Luxembourg, den 29 juin 2005.

J. Elvinger.

(061257.3/211/76) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2005.

HAGER INVESTMENT, Société Anonyme.

Siège social: L-5559 Remich, 4, Aale Stack.
R. C. Luxembourg B 44.483.

Les statuts coordonnés ont été déposés au Registre de Commerce des Sociétés et Associations en date du 15 juillet 2005.

J. Elvinger.

(061258.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2005.

ARELA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 89.183.

Le bilan et les comptes de profits et de pertes au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 4 juillet 2005, réf. LSO-BG00712, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2005.

Pour ARELA, S.à r.l.

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l.

Gérant

Signatures

(059680.3/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2005.

LAMDA INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 67.845.

Le bilan et le compte de profits et de pertes au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 4 juillet 2005, réf. LSO-BG00723, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2005.

Pour LAMDA INVESTMENTS S.A., Société Anonyme

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l.

Administrateur

Signatures

(059681.3/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2005.

PARO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 36, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 45.366.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2005, réf. LSO-BG02492, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIRELUX S.A.

Signature

(059684.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2005.

PROMOTEC, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-8080 Bertrange, 36, route de Longwy.
H. R. Luxemburg B 48.999.

Im Jahre zweitausendundfünf, am siebenundzwanzigsten Juni.

Vor dem unterzeichneten Notar Roger Arrensdorff, mit dem Amtssitz zu Bad-Mondorf.

Sind erschienen:

- Christel Fehmel, ohne Stand, wohnhaft in Gassenweg, 11, D-67283 Obrigheim (Deutschland);
- Volker E. Heitz, Organisationsprogrammierer, wohnhaft in Gassenweg, 11, D-67283 Obrigheim (Deutschland);
- Dieter E. Heitz, Wirtschaftsjurist, wohnhaft in Gassenweg, 11, D-67283 Obrigheim (Deutschland); und
- Elke E. Heitz, Cand. Med. Vet., wohnhaft in Gassenweg, 11, D-67283 Obrigheim (Deutschland),

hier vertreten durch Guy Esch, Buchsachverständiger und -prüfer, wohnhaft zu Bertrange, auf Grund von vier Vollmachten vom 28. April 2005,

welche Vollmachten nach ne varietur Unterzeichnung durch den amtierenden Notar und die Komparenten gegenwärtiger Urkunde beigegeben bleiben um mit derselben formalisiert zu werden.

alleinige Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung PROMOTEC, S.à r.l., mit Sitz zu L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim, gegründet gemäß Urkunde, aufgenommen vor Notar Gérard Lecuit aus Mersch am 5. Oktober 1994, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, Nummer 25 vom 17. Januar 1995, welche Statuten abgeändert wurden gemäss Urkunde, aufgenommen vor Notar Frank Molitor aus Bad-Mondorf am 30. November 1995, veröffentlicht im genannten Mémorial C, Nummer 58 vom 1. Februar 1996, gemäss Urkunde, aufgenommen vor Notar Frank Baden aus Luxemburg am 9. Juli 1998, veröffentlicht im genannten Mémorial C, Nummer 722 vom 6. Oktober 1998, gemäss Protokoll unter Privatschrift vom 17. September 2001, veröffentlicht im genannten Mémorial C, Nummer 308 vom 23. Februar 2002, eingetragen im Handelsregister in Luxemburg unter Nummer B 48.999, welche sich in einer Generalversammlung zusammen finden und folgende Beschlüsse fassen:

Erster Beschluß

Die Generalversammlung beschliesst den Sitz der Gesellschaft von Luxembourg nach Bertrange zu verlegen.

Zweiter Beschluß

Zufolge des ersten Beschlusses wird der erste Satz von Artikel 5 der Statuten abgeändert und ält fortan folgenden Wortlaut:

«**Art. 5.** Erster Satz: Der Sitz der Gesellschaft ist in Bertrange.»

Dritter Beschluß

Die Adresse der Gesellschaft wird in L-8080 Bertrange, 36, route de Longwy festgelegt.

Worüber Urkunde, errichtet wurde zu Bad-Mondorf, in der Amtsstube.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, haben dieselbe, mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: G. Esch, R. Arrensdorff.

Enregistré à Remich, le 4 juillet 2005, vol. 469, fol. 27, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 13 juillet 2005.

R. Arrensdorff.

(061270.3/218/42) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2005.

PROMOTEC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8080 Bertrange, 36, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 48.999.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 7 juillet 2005.

R. Arrensdorff.

(061272.3/218/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2005.

EPC MANAGEMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8521 Beckerich, 27, Huewelerstrooss.

R. C. Luxembourg B 101.242.

L'an deux mille cinq, le quatorze juin.

Par-devant Maître Anja Holtz, notaire de résidence à Wiltz.

A comparu:

Monsieur Philip Schepmans, entrepreneur, demeurant à Wiltz, 28-30, Grand-rue.

Lequel comparant a exposé au notaire:

-que la société EPC MANAGEMENT, S.à r.l., a été constituée suivant acte reçu par le notaire Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, en date du 9 juin 2004 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 811 du 7 août 2004,

-qu'elle est inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 101.242,

-qu'elle a un capital de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) divisé en cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR),

-que le comparant est le seul et unique associé représentant l'intégralité du capital de la société à responsabilité limitée EPC MANAGEMENT, S.à r.l., avec siège social à L-9570 Wiltz, 2, rue des Tondeurs,

-que la société ne possède pas d'immeuble, ni de parts d'immeubles.

Ensuite, le comparant a requis le notaire instrumentant d'acter ses décisions prises sur l'ordre du jour:

Première résolution

L'associé décide de transférer le siège de la société de Wiltz à L-8521 Beckerich, 27, Huewelerstrooss et de modifier en conséquence l'article 5 alinéa premier des statuts comme suit:

«**Art. 5. Alinéa premier.** Le siège social est établi à Beckerich.»

Deuxième résolution

L'associé décide de modifier l'objet social de la société et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts comme suit:

«**Art. 2.** La société a pour objet:

- travaux de construction, confection de chapes, l'activité de carreleur, marbrier.

La société a également pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion et la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera, l'acquisition, la cession, la mise en valeur de brevets et de licences y rattachées.

La société peut prêter et emprunter avec ou sans garantie, elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de 710,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Wiltz, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. Schepmans, A. Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 16 juin 2005, vol. 319, fol. 47, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Biver.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 11 juillet 2005.

A. Holtz.

(061264.3/2724/51) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2005.

EPC MANAGEMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8521 Beckerich, 27, Huewelerstrooss.

R. C. Luxembourg B 101.242.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 11 juillet 2005.

Pour la société

A. Holtz

Le notaire

(061265.3/2724/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2005.

ITI HOLDINGS S.A., INTERNATIONAL TRADING AND INVESTMENTS HOLDINGS S.A.,

Société Anonyme.

Registered office: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 29.742.

In the year two thousand and five, on the twenty seventh day of June.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

M^e Antoine Schaus, maître en droit, residing in Luxembourg, acting as special attorney of the board of directors of INTERNATIONAL TRADING AND INVESTMENTS HOLDINGS S.A. (in abbreviation: ITI HOLDINGS S.A.), a Luxembourg société anonyme holding having its registered office in Luxembourg, incorporated by deed of Maître Marc Elter, notary on 29th December 1988, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Mémorial») number 128 on 11th May 1989,

articles of incorporation of which were amended several times and for the last time by deed of the notary Joseph Elvinger, prenamed, on 8th June 2005, not yet published in the Mémorial,

pursuant to the decision of the delegates dated 24th June 2005 by Mr Bruno Valsangiacomo and Mr Romano Fanconi as delegates of the board of directors of the Company pursuant to a circular resolution of the board of directors of the Company dated 22nd June 2005, (a copy of each of which shall remain attached to the present deed) requested the notary to record its declarations as follows:

(I) By virtue of the authority granted by the board of directors, the following contributions in cash have been accepted and two million nine hundred and ninety five thousand seven hundred and seventy five (2,995,725) Class B Shares of the Company have been issued within the authorised share capital of the Company on 24th June 2005 to the subscribers as set out below in accordance with article 5 of the articles of incorporation of the Company:

Subscribers	Number of ITI Holdings S.A. Class B Shares issued	Payments received by the Company in Euro
Michal Broniatowski	369,250	361,621.-
Ian Hume	369,250	361,621.-
Henryka Bochniarz	369,250	361,621.-
Wojciech Kostrzewa	369,250	361,621.-
Mirosław Wyrzykowski	158,250	154,980.-
Gabriel Wujek	316,500	309,961.-
Ryszard Sibilski	104,445	102,287.-
Witold Sadowski	104,445	102,287.-
Marek Janicki	301,704	295,470.-
Paweł Kosmala	47,475	46,494.-
Marek Trojak	37,980	37,195.-
Andrzej Rucinski	18,990	18,598.-
Adam Pietrzyk	18,990	18,598.-
Jacek Sztanderski	14,243	13,948.-
Włodzimierz Lepcynski	18,990	18,598.-
Markus Sieger	47,475	46,494.-
Jerzy Wojciechowski	23,738	23,247.-
Renata Kacprzak	35,606	34,871.-
Andrzej Kozankiewicz	9,495	9,298.-
Romano Fanconi	58,157	56,955.-
Zygmunt Walter	37,980	37,195.-
Rafał Rzesny	35,606	34,871.-
Maciej Zak	35,606	34,871.-
Lukasz Wejchert	58,157	56,955.-
Ewa Kuzniarska	11,631	11,391.-
Herta Friedmann	11,631	11,391.-
Carmen Behles	11,631	11,391.-
Total	2,995,725	2,933,830.-

A total of two million nine hundred and thirty three thousand eight hundred and thirty Euro (EUR 2,933,830.-) have been contributed to the Company on 24th June 2005.

The subscription price per share upon exercise of the options is one point one eight five US dollars (USD 1.185) per share. Such subscription price is less than the par value of the shares of the Company being one point twenty five Euro (EUR 1.25) so that in order for the Company to issue the option shares, the balance between the subscription price and the nominal value per class B share has to be incorporated into the share capital from the available reserves of the Company.

In consequence of the above an amount of eight hundred and ten thousand eight hundred and twenty six point twenty five Euro (EUR 810,826.25), representing the balance between the aggregate cash contribution and the aggregate issuing price, was transferred from the available free reserve of the Company to the share capital account of the Company.

Evidence of payment to the Company of the contribution in cash at the time of issue of the shares has been shown to the undersigned notary.

(II) Pursuant to the above, the issued share capital of the Company has been increased by a total amount of three million seven hundred forty four thousand six hundred and fifty six point twenty five Euro (EUR 3,744,656.25) by the issue of a total of two million nine hundred and ninety five thousand seven hundred and twenty five (2,995,725) shares in the Company. As a result of the preceding increase of capital, article 5 first paragraph of the articles of incorporation of the Company is amended so as to read as follows:

«**Art. 5.** The issued capital of the Company is set at two hundred and four million eight hundred and forty seven thousand seven hundred and one point twenty five Euro (EUR 204,847,701.25) represented by seventeen million four hundred and three thousand four hundred and seventy six (17,403,476) Class A Shares and one hundred and forty six million four hundred and seventy four thousand six hundred and eighty five (146,474,685) Class B Shares with a nominal value of one point twenty five Euro (EUR 1.25) each, all of said shares being fully paid.»

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the contribution in Euros of an amount of two million nine hundred and thirty three thousand eight hundred and thirty Euro (EUR 2,933,830) are estimated at thirty-two thousand Euros.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt-septième jour de juin.

Par-devant nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

M^e Antoine Schaus, maître en droit, demeurant à Luxembourg, agissant en tant que mandataire spécial du conseil d'administration de INTERNATIONAL TRADING AND INVESTMENTS HOLDINGS S.A. (en abrégé: ITI HOLDINGS S.A.), ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Marc Elter, notaire en date du 29 décembre 1988, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (le «Mémorial») n° 128 en date du 11 mai 1989.

Les Statuts ont été modifiés en dernier lieu par acte de Maître Joseph Elvinger du 8 juin 2005, non encore publié au Mémorial,

suivant une décision des délégués datée du 24 juin 2005 par Monsieur Bruno Valsangiacomo et Monsieur Romano Fanconi comme mandataire du conseil d'administration de la Société suivant une résolution circulaire du conseil d'administration de la Société datée du 22 juin 2005 (une copie de chaque restera annexé au présent acte) a requis le notaire d'acter ses déclarations de la manière suivante:

(I) En vertu des pouvoirs donnés par le conseil d'administration, les apports en numéraire suivants ont été acceptés et deux millions neuf cent quatre vingt quinze mille sept cent vingt cinq (2.995.725) actions de la Classe B de la Société ont été émises le 24 juin 2005 dans les limites du capital autorisé de la Société en faveur des souscripteurs ci-dessous en conformité avec l'article 5 des statuts de la Société.

Subscripteurs	Nombre d'actions ITI Holdings S.A. émises	Paiements reçus par la Société en Euro
Michal Broniatowski	369.250	361.621,-
Ian Hume.	369.250	361.621,-
Henryka Bochniarz	369.250	361.621,-
Wojciech Kostrzewa	369.250	361.621,-
Mirosław Wyrzykowski	158.250	154.980,-
Gabriel Wujek	316.500	309.961,-
Ryszard Sibilski	104.445	102.287,-
Witold Sadowski.	104.445	102.287,-
Marek Janicki	301.704	295.470,-
Paweł Kosmala	47.475	46.494,-
Marek Trojak	37.980	37.195,-
Andrzej Rucinski	18.990	18.598,-
Adam Pietrzyk.	18.990	18.598,-
Jacek Sztanderski.	14.243	13.948,-
Włodzimierz Lepcynski.	18.990	18.598,-
Markus Sieger	47.475	46.494,-
Jerzy Wojciechowski	23.738	23.247,-
Renata Kacprzak.	35.606	34.871,-
Andrzej Kozankiewicz	9.495	9.298,-
Romano Fanconi	58.157	56.955,-
Zygmunt Walter	37.980	37.195,-
Rafał Rzesny	35.606	34.871,-
Maciej Zak.	35.606	34.871,-
Lukasz Wejchert.	58.157	56.955,-
Ewa Kuzniarska.	11.631	11.391,-
Herta Friedmann.	11.631	11.391,-
Carmen Behles	11.631	11.391,-
Total	2.995.725	2.933.830,-

Un total de deux millions neuf cent trente-trois mille huit cent trente euro (2.933.830,-) ont été contribués à la Société le 24 juin 2005.

Le prix de souscription par action en raison de l'exercice des options est d'un virgule un huit cinq dollars américains (USD 1,185) par actions. Ce prix de souscription est inférieur à la valeur nominale des actions de la Société étant un virgule vingt cinq euros (EUR 1,25) et pour que la Société puisse émettre des actions de l'option, la différence entre le prix de souscription et la valeur nominale des actions de la Classe B doit être incorporé au capital social des réserves disponibles de la Société.

En conséquence de ce qui précède un montant de huit cent dix mille huit cent vingt six virgule vingt cinq euros (EUR 810.826,25), représentant la différence entre le montant total de l'apport en numéraire et le prix d'émission total, a été transféré des réserves disponibles de la Société au compte capital social de la Société.

Preuve du paiement de l'apport en numéraire à la date d'émission des actions a été montrée au notaire instrumentant.

(II) Au vu de ce qui précède, le capital social de la Société a été augmenté d'un montant total de trois millions sept cent quarante quatre mille six cent cinquante six virgule vingt cinq euros (EUR 3.744.656,25) par l'émission d'un total de deux millions neuf cent quatre vingt dix mille sept cent vingt cinq (2.995.725) actions de la Société. Il résulte de l'augmentation de capital qui précède que le premier paragraphe de l'article 5 des statuts a été modifié comme suit:

«**Art. 5.** Le capital émis de la Société est fixé à deux cent quatre millions huit cent quarante-sept mille sept cent et un virgule vingt-cinq euros (EUR 204.847.701,25) représenté par dix-sept millions quatre cent trois mille quatre cent soixante-seize (17.403.476) Actions de la Catégorie A et cent quarante six millions quatre cent soixante-quatorze mille six cent quatre vingt-cinq (146.474.685) Actions de la Catégorie B ayant une valeur nominale de un virgule vingt-cinq euros (EUR 1,25) chacune, toutes entièrement libérées.»

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société émis à sa charge en raison de l'augmentation de capital d'un montant de deux millions neuf cent trente-trois mille huit cent trente (EUR 2.933.830,-) sont évalués à trente-deux mille euro.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'entête des présents aux personnes comparaisant.

Lecture faite, le comparant a signé avec Nous, Notaire, le présent acte original.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française. A la demande des mêmes parties en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise sera foi.

Signé: A. Schaus, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2005, vol. 148S, fol. 99, case 8. – Reçu 29.338,30 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2005.

J. Elvinger.

(061283.3/211/173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2005.

ITI HOLDINGS S.A., INTERNATIONAL TRADING AND INVESTMENTS HOLDINGS S.A.,

Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 29.742.

Les statuts coordonnés ont été déposés au Registre de Commerce des Sociétés et Associations en date du 15 juillet 2005.

J. Elvinger.

(061287.3/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2005.

BADLUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.

R. C. Luxembourg B 101.789.

In the year two thousand and five, on the twenty-first of June.

Before Us, Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg).

Is held the extraordinary general meeting of the shareholders of the private limited company (société à responsabilité limitée) BADLUX, S.à r.l., with its registered office in L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}, R.C.S. Luxembourg section B number 101.789, incorporated by deed of the undersigned notary on the 29th of June 2004, published in the Mémorial C number 948 of the 23rd of September 2004.

The meeting is opened by Mr. Paul Marx, docteur en droit, residing professionally at Luxembourg, being in the chair, who appoints as secretary Mr. Alain Thill, private employee, residing at Echternach (Luxembourg).

The meeting elects as scrutineer Mr. David Sana, maître en droit, residing professionally at Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary that:

I. The shareholders present or represented and the number of shares they hold are shown on an attendance list, signed by the shareholders who are present, by the proxy-holders of the represented shareholders, by the board of the

meeting and the undersigned notary. The attendance list and the proxies will remain annexed to the present deed in order to be recorded with it.

II. As appears from the said attendance list, all the one hundred and thirty (130) shares, representing the entire capital, are present or represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting may validly decide on all the items of the agenda.

III. The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1) Amendment of article 15 of the articles of association in order a) to adopt a fiscal year beginning on August 1 and ending on July 31 of the following year and b) to acknowledge, that as an exception the fiscal year which has begun on June 29, 2004, will end on July 31, 2005.

Article 15 of the articles of association will have henceforth the following wording:

«The company's financial year runs from the first of August to the thirty first of July of the following year.»

2) Amendment of article 16 of the articles of association which will have henceforth the following wording:

«Each year, as of the thirty first day of July, the management will draw up the annual accounts and will submit them to the shareholders.»

3) Amendment of article 6 of the articles of association which will have henceforth the following wording:

«The corporate capital is set at thirteen thousand Euro (13,000.- EUR), represented by one hundred and thirty (130) sharequotas of one hundred Euro (100.- EUR) each.

When and as long as all the sharequotas are held by one person, the company is a one person company in the sense of article 179(2) of the amended law concerning trade companies; in this case, the articles 200-1 and 200-2 among others of the same law are applicable, i.e. any decision of the single shareholder as well as any contract between the latter and the company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable.

The company may acquire its own sharequotas provided that they be cancelled and the capital reduced proportionally.»

After the foregoing has been approved by the meeting, the latter has unanimously taken the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to amend article 15 of the articles of association in order to adopt a fiscal year beginning on August 1 and ending on July 31 of the following year and acknowledges, that as an exception the fiscal year which has begun on June 29, 2004, will end on July 31, 2005.

Article 15 of the articles of association will have henceforth the following wording:

«**Art. 15.** The company's financial year runs from the first of August to the thirty first of July of the following year.»

Second resolution

The meeting decides to amend article 16 of the articles of association will have henceforth the following wording:

«**Art. 16.** Each year, as of the thirty first day of July, the management will draw up the annual accounts and will submit them to the shareholders.»

Third resolution

The meeting decides to amend article 6 of the articles of association will have henceforth the following wording:

«**Art. 6.** The corporate capital is set at thirteen thousand Euro (13,000.- EUR), represented by one hundred and thirty (130) sharequotas of one hundred Euro (100.- EUR) each.

When and as long as all the sharequotas are held by one person, the company is a one person company in the sense of article 179(2) of the amended law concerning trade companies; in this case, the articles 200-1 and 200-2 among others of the same law are applicable, i.e. any decision of the single shareholder as well as any contract between the latter and the company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable.

The company may acquire its own sharequotas provided that they be cancelled and the capital reduced proportionally.»

Valuation of the expenses

The amount of the expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated to about six hundred and fifty Euro.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing parties, known to the notary by their surname, Christian name, civil status and residence, the appearing parties have signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt et un juin.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée BADLUX, S.à r.l., avec siège social à L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}, R.C.S. Luxembourg section B numéro 101.789, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 29 juin 2004, publié au Mémorial C numéro 948 du 23 septembre 2004.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Paul Marx, docteur en droit, ayant son domicile professionnel à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à Echternach (Luxembourg).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur David Sana, maître en droit, ayant son domicile professionnel à Luxembourg.

Le bureau étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter que:

I. Les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés, le bureau de l'assemblée et le notaire instrumentaire. La liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Il résulte de la liste de présence que toutes les cent trente (130) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III. L'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1) Modification de l'article 15 des statuts pour a) adopter une année sociale commençant le 1^{er} août et finissant le 31 juillet de l'année suivante et b) reconnaître qu'exceptionnellement l'année sociale qui a commencé le 29 juin 2004 finira le 31 juillet 2005.

L'article 15 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«L'exercice social court du premier août au trente et un juillet de l'année suivante.»

2) Modification de l'article 16 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«Chaque année, au trente et un juillet, la gérance établira les comptes annuels et les soumettra aux associés.»

3) Modification de l'article 6 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à treize mille euros (13.000,- EUR), représenté par cent trente (130) parts sociales de cent euros (100,- EUR) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La société peut acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.»

L'assemblée ayant approuvé les déclarations qui précèdent, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 15 des statuts pour adopter une année sociale commençant le 1^{er} août et finissant le 31 juillet de l'année suivante et reconnaît qu'exceptionnellement l'année sociale qui a commencé le 29 juin 2004 finira le 31 juillet 2005.

L'article 15 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 15.** L'exercice social court du premier août au trente et un juillet de l'année suivante.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 16 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 16.** Chaque année, au trente et un juillet, la gérance établira les comptes annuels et les soumettra aux associés.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 6 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à treize mille euros (13.000,- EUR), représenté par cent trente (130) parts sociales de cent euros (100,- EUR) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La société peut acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de cet acte s'élève approximativement à six cent cinquante euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française. A la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Signé: P. Marx, A. Thill, D. Sana, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 4 juillet 2005, vol. 532, fol. 22, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 7 juillet 2005.

J. Seckler.

(061296.3/231/150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2005.

FINONZO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 51.969.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2005, réf. LSO-BG02837, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2005.

Pour la société FINONZO S.A.

FIDUCIAIRE MANACO S.A.

Signatures

(059685.3/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2005.

SYSTEM EUROPE SOPARFI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 60.373.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2005, réf. LSO-BG02833, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2005.

Pour SYSTEM EUROPE SOPARFI S.A.

FIDUCIAIRE MANACO S.A.

Signatures

(059687.3/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2005.

MONDODIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R. C. Luxembourg B 18.654.

L'an deux mille cinq, le treize juin.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée MONDODIS, S.à r.l., ayant son siège social à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 18.654), constituée suivant acte reçu par Maître Lucien Schuman, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 10 septembre 1981, publié au Mémorial C numéro 261 du 30 novembre 1981,

dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par ledit notaire Lucien Schuman en date du 1^{er} juillet 1982, publié au Mémorial C numéro 226 du 23 septembre 1982,

dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Frank Molitor, alors notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, en date du 15 décembre 1989, publié au Mémorial C numéro 322 du 12 septembre 1990,

dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 3 octobre 1995, publié au Mémorial 625 du 8 décembre 1995,

et dont la devise d'expression du capital social de la société a été convertie en euros par l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 25 février 2002, l'extrait afférent ayant été publié au Mémorial C numéro 1069 du 12 juillet 2002, ayant un capital social fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Romain Bontemps, associé, FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Christophe Poinot, expert comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Eric Lux, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Bertrange.

Les associés présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre des parts sociales possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les associés présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des associés représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Décision de mettre en liquidation la société MONDODIS, S.à r.l.
2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
3. Décharge à donner au gérant.
4. Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de dissoudre anticipativement la société et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée désigne la société anonyme IKOGEST, ayant son siège social à L-8070 Bertrange, Atrium Business Park, 31, Zone d'Activités Bourmicht, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 31.721), comme liquidateur de la société.

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus étendus prévus par la loi et notamment par les articles 144 à 148 de la loi sur les sociétés commerciales sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans le cas où cette autorisation est normalement requise.

Troisième résolution

L'assemblée donne décharge pleine et entière au gérant de la société en ce qui concerne l'exécution de son mandat.

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués à la somme de sept cent quatre-vingts euros, sont à la charge de la société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: R. Bontemps, C. Poinsot, E. Lux, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 28 juin 2005, vol. 532, fol. 16, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 7 juillet 2005.

J. Seckler.

(061297.3/231/71) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2005.

I.S.H. FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 74.692.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2005, réf. LSO-BG02830, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2005.

Pour I.S.H. FINANCE S.A.

FIDUCIAIRE MANACO S.A.

Signatures

(059690.3/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2005.

60508

TECHNOBLOCK INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 52.752.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2005, réf. LSO-BG02829, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2005.

Pour *TECHNOBLACK INTERNATIONAL S.A.*

FIDUCIAIRE MANACO S.A.

Signatures

(059692.3/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2005.

Z.D. FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 84.357.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2005, réf. LSO-BG02826, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2005.

Pour *Z.D. FINANCE S.A.*

FIDUCIAIRE MANACO S.A.

Signatures

(059695.3/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2005.

MARFI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 69.700.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2005, réf. LSO-BG02823, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2005.

Pour *MARFI, S.à r.l.*

FIDUCIAIRE MANACO S.A.

Signatures

(059697.3/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2005.

SPANORA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 64.471.

L'an deux mille cinq, le onze juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de son confrère Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, momentanément absent, ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

Ont comparu:

- 1) Monsieur Piergiorgio Coin, administrateur de sociétés, demeurant à San Marco 2820 Venise, Italie;
 - 2) Monsieur Vittorio Coin, administrateur de sociétés, demeurant à San Marco 3316 Venise, Italie,
- les deux ici représentés par Monsieur Cédric Pedoni, juriste, avec adresse professionnelle à L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy,

en vertu de deux procurations sous seing privé données à Venise, Italie, le 8 juillet 2005.

Lesquelles procurations après signature ne varient par le mandataire et le notaire instrumentaire demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesdits comparants, agissant comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Les comparants sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de SPANORA, S.à r.l., R.C. B Numéro 64.471, ayant son siège social à Luxembourg, transférée d'Italie à Luxembourg par acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Hesperange, en date du 3 avril 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 566 du 4 août 1998.

Les statuts de ladite société ont été modifiés à différentes reprises et en dernier lieu par un acte reçu par le même notaire en date du 18 juillet 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 1129 du 30 octobre 2003.

- Le capital social de cette société est de treize mille (EUR 13.000,-) euros représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-six (EUR 26,-) euros chacune.

- L'ordre du jour est conçu comme suit:

1. Approbation des comptes annuels établis au 31 mars 2005 et approbation des comptes de clôture.
2. Transfert du siège social de la Société du 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), au 17, Via Terraglio, Venezia-Mestre (Italie), adoption de la nationalité italienne, délibération inhérente et concomitante et adoption des statuts selon le droit italien.
3. Démission de Madame Kristel Segers, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg de ses fonctions de gérante de la société et décharge à lui donner pour l'exécution de son mandat.
4. Nomination de Madame Marta Coin, demeurant à Via Terraglio 17, Venezia-Mestre comme gérant en Italie, Monsieur Piero Coin, demeurant à Via Terraglio 17, Venezia-Mestre comme gérant en Italie, Madame Rossella Porfido, demeurant à Via Terraglio 17, Venezia-Mestre comme gérant en Italie.
5. Divers.

Les associés ont ensuite abordé l'ordre du jour et ont pris les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

Première résolution

L'Assemblée Générale approuve les comptes annuels établis au 31 mars 2005 et les comptes de clôture. Ces documents resteront annexés aux présentes pour être enregistrés en même temps.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide, conformément à l'article 67-1 (1) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, de transférer le siège social de la Société du 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), au 17, Via Terraglio, Venezia-Mestre (Italie), sans dissolution préalable, et d'adopter en conséquence la nationalité italienne.

Elle décide en outre:

- a) de prendre la forme d'une société à responsabilité limitée et de modifier en conséquence la dénomination de la société de SPANORA, S.à r.l. en SPANORA S.r.l.;
- b) de confirmer le capital social de treize mille (EUR 13.000,-) euros représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-six (EUR 26,-) euros chacune à attribuer aux associés en proportion de leur participation actuelle au capital social, après retrait et annulation des actions actuellement en circulation;
- c) d'adopter un nouveau texte des statuts de la Société conforme à la législation italienne;
- d) de donner mandat, afin qu'ils pourvoient à prendre soin de l'exécution des décisions prises ci-dessus et en particulier afin qu'ils pourvoient à effectuer les formalités nécessaires auprès des administrations compétentes aux personnes suivantes, avec signature individuelle et séparée:
 - Monsieur dott. Antonio Böhm, né à Marostica (VI), le 18 septembre 1951, résidant à Padova - Via Buzzaccarini 41A, C.F. BHM NTN 51P18 E970F,
 - Monsieur dott. Graziano Visentin, né à Albano Laziale (Roma), le 28 août 1950, résidant à Dosson di Casier (TV) Via Vittorio Veneto, 35, C.F. VSN GZN 50M28 A132U,
 - Madame sig.ra Barbara de Pieri, née à Venezia, le 21 mai 1958, résidant à Venezia-Mestre, Via Borgo San Giacomo 34, C.F. DPR BBR 58E61 L736A.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale accepte la démission de Madame Kristel Segers, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg de ses fonctions de gérante de la société et, par vote spécial, lui donne décharge pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

Sont nommés comme gérants en Italie:

- Madame Marta Coin, administrateur, née à Venezia, Italie, le 6 octobre 1971, demeurant à Via Terraglio 17, Venezia-Mestre, Code Fiscal CNO MRT 71R46 L736D comme gérant en Italie;
- Monsieur Piero Coin, administrateur, né à Latisana, Italie, le 12 août 1969, demeurant à Via Terraglio 17, Venezia-Mestre, Code Fiscal CNO PRI 69M12 E473F comme gérant en Italie;
- Madame Rossella Porfido, administrateur, née à Venezia-Mestre, Italie, le 28 décembre 1976, demeurant à Via Terraglio 17, Venezia-Mestre, Code Fiscal PRF RSL 76T68 L736Z comme gérant en Italie.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: C. Pedoni, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2005, vol. 25CS, fol. 4, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2005.

A. Schwachtgen.

(067738.3/230/83) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2005.

60510

MARYUT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 68.103.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2005, réf. LSO-BG03427, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2005.

Pour MARYUT S.A.

FIDUCIAIRE MANACO S.A.

Signatures

(059703.3/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2005.

MARYUT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 68.103.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2005, réf. LSO-BG03423, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2005.

Pour MARYUT S.A.

FIDUCIAIRE MANACO S.A.

Signatures

(059702.3/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2005.

PRIME LICENSING AND HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 89.526.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2005, réf. LSO-BG03430, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2005.

Pour PRIME LICENSING AND HOLDING S.A.

FIDUCIAIRE MANACO S.A.

Signatures

(059704.3/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2005.

KING'S CROSS ASSET FUNDING 6, Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 109.191.

STATUTES

In the year two thousand and five, on the twelfth of July.

Before the undersigned Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

STICHTING KING'S CROSS ASSET FUNDING, a foundation established and existing under the laws of The Netherlands, registered with the trade register of the Chamber of Commerce and Industries for Amsterdam, The Netherlands, under number 34226972, having its registered office at Naritaweg 165,1043 BW Amsterdam, The Netherlands, here represented by Ms Cynthia Kalathas, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Amsterdam, on July 11th, 2005.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxy holder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in the hereabove stated capacity, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which he declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established a private limited company (société à responsabilité limitée) under the name of KING'S CROSS ASSET FUNDING 6 (the «Company») which shall have the status of a securitisation company (société de titrisation) within the meaning of the law of 22 March 2004 on securitisation (the «Securitisation Law») and which

shall be subject to and be governed by the Securitisation Law, the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the «Company Law») and by the present articles of incorporation.

Art. 2. The sole purpose of the Company is to enter into one or more securitisation transaction(s) within the meaning of the Securitisation Law and the Company may, in this context, assume risks, existing or future, relating to the holding of assets, whether movable or immovable, tangible or intangible, as well as risks resulting from the obligations assumed by third parties or relating to all or part of the activities of third parties, in one or more transactions or on a continuous basis. The Company may assume those risks by acquiring the assets, guaranteeing the obligations or by committing itself in any other way. The Company may also transfer, to the extent permitted by law and these articles of incorporation, or otherwise dispose of the claims and other assets it holds, whether existing or future, in one or more transactions or on a continuous basis.

The Company may, in this same purpose, acquire, dispose of and invest in loans, stocks, bonds, debentures, obligations, notes, advances, shares, warrants and other securities. The Company may only grant pledges, other guarantees or security of any kind to Luxembourg or foreign entities within the above-mentioned purpose.

The Company may create one or several Compartments (as defined hereafter) in accordance with article 10 of the present articles of incorporation.

The Company may perform all legal, commercial, technical and financial investments or operations and in general, all transactions which are necessary or useful to fulfil and develop its purpose, as well as, all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above. The assets of the Company may only be assigned in accordance with the terms of the securities issued to finance the acquisition of such assets.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

In the event that the manager or the board of managers determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 5. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 6. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

Art. 7. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 8. The Company's shares are freely transferable among partners. Any inter vivos transfer to a new partner is subject to the approval of such transfer given by the other partners, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 9. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

C. Compartments

Art. 10. The manager or the board of managers of the Company may create one or more compartments within the Company (the «Compartment» or the «Compartments»). Each Compartment shall, unless otherwise provided for in the resolution of the manager or of the board of managers creating such compartment, correspond to a distinct part of the assets and liabilities of the Company. The resolution of the manager or of the board of managers creating one or more Compartments within the Company, as well as any subsequent amendments thereto, shall be binding as of the date of such resolution against any third party.

As between investors and creditors, each Compartment of the Company shall be treated as a separate entity. Rights of investors and creditors of the Company that (i) have, when coming into existence, been designated as relating to a Compartment or (ii) have arisen in connection with the creation, the operation or the liquidation of a Compartment are, except if otherwise provided for in the resolution of the manager or the board of managers having created the relevant Compartment, strictly limited to the assets of that Compartment and shall be exclusively available to satisfy such investors and creditors.

Unless otherwise provided for in the resolution of the manager or the board of managers of the Company having created such Compartment, no resolution of the manager or the board of managers of the Company may be taken to

amend the resolution having created such Compartment or to take any other decision directly affecting the rights of the investors and of the creditors whose rights relate to such Compartment without the prior approval of all investors and of all creditors whose rights relate to this Compartment. Any decision of the manager or the board of managers taken in breach of this provision shall be void.

Each Compartment of the Company may be separately liquidated without such liquidation resulting in the liquidation of another Compartment or of the Company itself.

The Company may issue securities whose value or yield is linked to specific Compartments, assets or risks, or whose repayment is subject to the repayment of other instruments or certain claims.

D. Management

Art. 11. The Company is managed by one or several managers, who need not be partners.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is(are) appointed by the sole partner, or as the case may be, the partners, who fix(es) the term of its(their) office. He(they) may be dismissed freely at any time by the sole partner, or as the case may be, the partners.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by individual signature of any manager.

Art. 12. In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be waived by consent in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. A separate notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

No notice shall be required in case all the members of the board of managers are present or represented at a meeting of such board of managers or in the case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 13. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

Art. 14. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 15. The manager(s) do(es) not assume, by reason of its(their) mandate, any personal liability in relation to any commitments validly and regularly made by him(them) in the name of the Company, provided that such commitment is in compliance with the present articles of association as well as with the Securitisation Law and the Companies Law. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

Art. 16. The manager or the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

E. Independent auditor

Art. 17. The accounting data related in the annual report of the Company shall be examined by an independent auditor (réviseur d'entreprises) appointed by the manager(s) and remunerated by the Company.

The independent auditor shall fulfil all duties prescribed by the Company Law and the Securitisation Law.

F. Decisions of the sole partner - Collective decisions of the partners

Art. 18. Each partner may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 19. Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

The partners may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

Art. 20. In the case of a sole partner, such partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the Company Law.

G. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 21. The Company's year commences on January 1st, and ends on December 31st of the same year.

Art. 22. Each year on December 31st, the accounts are closed and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 23. Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the partners. The remainder of the annual net profits, if any, shall be distributed as dividends to the partners in accordance with the Securitisation Law.

H. Dissolution - Liquidation

Art. 24. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be partners, and which are appointed by the general meeting of partners which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners in proportion to the shares of the Company held by them.

Art. 25. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Securitisation Law and the Company Law.

Subscription and payment

The five hundred (500) shares have been subscribed by STICHTING KING'S CROSS ASSET FUNDING, prenamed.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional disposition

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31st, 2005.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately three thousand Euro.

General meeting of partners

The above named person, representing the entire subscribed capital and considering himself as fully convened, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;
2. The following person is appointed manager of the Company for an indefinite period:

- Mr Godfrey Abel, employee, born on July 2, 1960, in Brixworth, England, with professional address at 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the person appearing, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy holder of the person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le douze juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

STICHTING KING'S CROSS ASSET FUNDING, une fondation établie et existante selon les lois des Pays-Bas, enregistrée auprès du registre de la Chambre de Commerce et des Industries d'Amsterdam, Pays-Bas (trade register of the Chamber of Commerce and Industries for Amsterdam), sous le numéro 34226972, ayant son siège social à Naritaweg 165, 1043 BW Amsterdam, Pays-Bas,

ici représentée par Mademoiselle Cynthia Kalathas, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Amsterdam, le 11 juillet 2005.

La procuration signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de KING'S CROSS ASSET FUNDING 6 (la «Société») qui aura le statut d'une société de titrisation au sens de la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation (la «Loi sur la Titrisation») et qui sera soumise à et régie par les dispositions de la Loi sur la Titrisation, la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi sur les Sociétés Commerciales»), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet exclusif de conclure une ou plusieurs opération(s) de titrisation conformément à la Loi sur la Titrisation et la Société peut, dans ce contexte, assumer les risques, existants ou futurs, liés à la possession d'actifs mobiliers ou immobiliers, tangibles ou intangibles, ainsi que les risques résultant d'engagements assumés par des tiers ou liés à toutes ou partie des activités réalisées par des tiers, dans une ou plusieurs opérations ou de façon régulière. La Société assumera ces risques en acquérant des actifs, en garantissant les engagements ou en s'engageant par tout autre manière. La Société peut également céder, dans les limites prévues par la loi et par les présents statuts, disposer des créances et autres actifs qu'elle détient, présents ou futurs, dans une ou plusieurs opérations ou de façon régulière.

La Société peut, dans ce même contexte, acquérir, disposer et investir dans des prêts, valeurs mobilières, titres, actifs, obligations, billets à ordre, avances, actions, bons de souscriptions et autres sûretés. La Société peut seulement octroyer des gages, autres garanties ou sûretés, de quelque nature que ce soit à des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, conformément à l'objet susmentionné.

La Société peut ouvrir un ou plusieurs Compartiments (tel que défini ci-après) en conformité avec l'article 10 des présents statuts.

La Société peut effectuer tout investissement ou opération de nature légale, commerciale, technique ou financière, et en général, toute transaction nécessaire ou utile à l'accomplissement de son objet, ainsi que toute opération facilitant directement ou indirectement l'accomplissement et au développement de son objet dans tous les domaines décrits ci-dessus. Les actifs de la Société ne pourront être cédés qu'en conformité avec les dispositions régissant les titres émis en vue de financer l'acquisition de tels actifs.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré dans la même commune par décision du gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, par décision du conseil de gérance.

Des succursales ou bureaux peuvent être établis tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par simple décision du gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, du conseil de gérance.

Au cas où le gérant ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il peut transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera une société luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social de la Société est fixé douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales, d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 6. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 7. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 8. Les parts sociales de la Société sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné par des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

C. Compartiments

Art. 10. Le gérant unique ou le conseil de gérance de la Société pourront créer un ou plusieurs compartiments au sein de la Société (le «Compartiment» ou les «Compartiments»). Chaque Compartiment devra, sauf disposition contraire dans la résolution du gérant ou du conseil de gérance créant un tel compartiment, correspondre à une partie distincte de l'actif et du passif de la Société. La résolution du gérant ou du conseil de gérance créant un ou plusieurs Compartiments au sein de la Société, ainsi que toutes modifications subséquentes, lieront les tiers, à compter de la date de la résolution.

Par rapport aux investisseurs et aux créanciers, chaque Compartiment de la Société devra être traité comme une entité séparée. Les droits des investisseurs et des créanciers de la Société (i) qui lorsqu'ils sont entrés en existence, ont été désignés comme rattaché à un Compartiment ou (ii) qui sont nés de la création, du fonctionnement ou de la mise en liquidation d'un Compartiment sont, sauf disposition contraire dans la résolution du gérant unique ou du conseil de gérance créant un tel Compartiment, strictement limitées aux actifs de ce Compartiment et seront exclusivement disponibles pour satisfaire ces investisseurs et créanciers.

Sauf disposition contraire dans la résolution du gérant unique ou du conseil de gérance de la Société ayant créé un tel Compartiment, aucune résolution du gérant unique ou du conseil de gérance de la Société ne pourra être prise afin de modifier la résolution ayant créé un tel Compartiment ou afin de prendre tout autre décision affectant directement les droits des investisseurs et des créanciers dont les droits sont rattachés à un tel Compartiment sans le consentement préalable de l'ensemble des investisseurs et des créanciers dont les droits sont rattachés à ce Compartiment. Toute décision prise par le gérant unique ou par le conseil de gérance en violation de cette disposition sera nulle et non avenue.

Chaque Compartiment de la Société pourra être liquidé séparément sans que cette liquidation n'entraîne la liquidation d'un autre Compartiment ou de la Société elle-même.

La Société pourra émettre des valeurs mobilières dont la valeur ou l'intérêt est lié à des Compartiments, actifs ou autres engagements spécifiques, ou dont le remboursement dépend du remboursement d'autres instruments ou de certains droits.

D. Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Il(s) est/est librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances, par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle d'un des gérants.

Art. 12. Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les réunions du conseil de gérance se tiendront au siège social de la Société à moins que l'avis de convocation n'en dispose autrement. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, courriel ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Aucun avis de convocation n'est requis lorsque tous les gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance ou lorsque des résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopie, courriel ou tout autre moyen de communication similaire un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants sont présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire, le tout constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 13. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 14. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 15. Le(s) gérant(s) ne contracte(nt), à raison de leur mandat, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où un tel engagement est en conformité avec les présents statuts ainsi qu'avec la Loi sur la Titrisation et la Loi sur les Sociétés Commerciales. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 16. Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

E. Le réviseur d'entreprises

Art. 17. Les données comptables liées au rapport annuel de la Société seront examinées par un réviseur d'entreprises nommé par le(s) gérant(s) et rémunéré par la Société.

Le réviseur d'entreprises accomplira toutes les fonctions qui lui sont attribuées par la Loi sur les Sociétés Commerciales et par la Loi sur la Titrisation.

F. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 18. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 19. Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 20. Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la Loi sur les Sociétés Commerciales.

G. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 21. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 22. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 23. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le surplus des profits annuels sera distribué comme dividendes aux associés conformément à la Loi sur la Titrisation.

H. Dissolution - Liquidation

Art. 24. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 25. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions de la Loi sur la Titrisation et la Loi sur les Sociétés Commerciales.

Souscription et libération

STICHTING KING'S CROSS ASSET FUNDING, prénommée, a souscrit les cinq cents (500) parts sociales.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2005.

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge en raison de sa constitution est évalué environ à trois mille euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt l'associée, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoquée, a tenu une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;
2. Est nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée:
 - Monsieur Godfrey Abel, employé privé, né le 2 juillet 1960, à Brixworth, Angleterre, ayant son adresse professionnelle au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Kalathas, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 13 juillet 2005, vol. 895, fol. 44, case 11. – Reçu 1.250 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 13 juillet 2005.

J.-J. Wagner.

(061355.3/239/406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2005.

PALMAROSA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 85.500.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2005, réf. LSO-BG02820, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2005.

Pour PALMAROSA S.A.

FIDUCIAIRE MANACO S.A.

Signatures

(059701.3/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2005.

NEXFIN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 76.427.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2005, réf. LSO-BF09037, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2005.

S. Infanger.

(059706.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2005.

PLAY LUX (US) HoldCo, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 109.652.

STATUTES

In the year two thousand and five, on the fifth day of July.

Before the undersigned Maître Joseph Elvinger, notary public, residing in Luxembourg.

There appeared:

PLAY LUX AcquisitionCo, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of Luxembourg, with registered office 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, registration with the Luxembourg Trade and Companies' Register pending,

here represented by Mrs. Yasmin Gabriel, Maître en Droit, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal in Luxembourg, on 5 July 2005.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its hereabove stated capacities, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which it/he declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established among the current owner of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in future, a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company shall be the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of this purpose.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The Company will assume the name of PLAY LUX (US) HoldCo, S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by mean of a resolution of a general meeting of its shareholders. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

B. Share Capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the rights owned by the surviving shareholders. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

Art. 11. Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. Management

Art. 12. The Company is managed by one or several managers, which do not need to be shareholders.

The manager(s) is (are) appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of its sole manager.

In the case of several managers, the Company is managed by a board of managers, who need not necessarily be shareholders. In that case, the Company will be bound in all circumstances by the individual signature of any member of the board of managers. The managers may be dismissed freely at any time.

The board of managers may grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 13. The board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

In dealings with third parties, the board of manager has the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all transactions consistent with the Company's object.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside at all meeting of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours at least in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 14. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two managers.

Art. 15. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 16. The manager(s) do not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders

Art. 17. Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 18. Collective decisions are only validly taken in so far they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

Art. 19. The sole shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 20. The Company's year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December.

Art. 21. Each year on the thirty-first of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 22. Five per cent (5%) of the net profit are set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders.

The manager or the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 23. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them.

Art. 24. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 concerning commercial companies and amendments thereto.

Subscription and payment

The shares have been subscribed as follows:

- 500 shares by PLAY LUX AcquisitionCo, S.à r.l., prenamed.

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2005.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand three hundred Euro.

Resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder, representing the entire subscribed capital has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg,
2. Mr Robert Friedman born on 19 March 1943 in Mount Vernon, New York, USA, residing at 68, Island Drive, Rye New York 10580, USA,
and Mr Pierre Beissel, born on 25 April 1973 in Luxembourg, residing professionally at 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg, have been appointed as managers of the Company for an indefinite period.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by its name, first name, civil status and residences, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le cinq juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

PLAY LUX AcquisitionCo, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, régie par le droit luxembourgeois, avec siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés luxembourgeois pendante;

ici représentée par Madame Yasmin Gabriel, Maître en Droit, demeurant professionnellement à Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 5 juillet 2005.

La procuration paraphée ne varietur par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de PLAY LUX (US) HoldCo, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales, d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant

aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 11. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

C. Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat.

La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature de son gérant unique.

En cas de plusieurs gérants, la Société est administrée par un conseil de gérance, dont les membres sont associés ou non. Dans ce cas la Société sera engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de tout membre du conseil de gérance. Les gérants sont librement et à tout moment révocables.

Le conseil de gérance peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. Le conseil de gérance choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par visioconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 14. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants.

Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 16. Le ou les gérant(s) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 17. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 18. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 19. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 20. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 21. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 22. Sur le bénéfice net, il est prélevé 5% (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne 10% (dix pour cent) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 23. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonction, ou par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 24. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

- cinq cents (500) parts sociales par PLAY LUX AcquisitionCo, S.à r.l., prénommée.

Les parts sociales ainsi souscrites sont entièrement libérées de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2005.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ mille trois cents euros.

Résolutions

Et aussitôt l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.
2. Monsieur Robert Friedman, né le 19 mars 1943 à Mount Vernon, New York, Etats-Unis d'Amérique, demeurant au 68, Island Drive, Rye New York 10580, Etats-Unis d'Amérique et Monsieur Pierre Beissel, né le 25 avril 1973 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg, sont nommés comme gérants de la Société pour une durée indéterminée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Y. Gabriel, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2005, vol. 149S, fol. 13, case 4. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2005.

J. Elvinger.

(068081.3/211/306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2005.

DIAFIN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 79.544.

L'an deux mille quatre, le vingt-deux juin.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

A comparu:

La SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, société anonyme de banque avec siège social à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, inscrite au registre de commerce à Luxembourg sous la section B et le numéro 13.859, représentée par M. Marco Lagona et M. Christophe Velle, employés privés, Luxembourg;

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée DIAFIN INTERNATIONAL S.A. ayant son siège social à Luxembourg, 19-21, Bvd du Prince Henri, inscrite au Registre de Commerce de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 79.544,

constituée aux termes d'un acte reçu en date du 7 décembre 2000 par le susdit notaire Jacques Delvaux, publié au Mémorial C-2001, page 25.675, et les statuts ont été modifiés suivant constat d'augmentation reçu par le notaire sous-signé en date du 20 octobre 2004, publié au Mémorial C de 2005, page 3.571;

en vertu d'un pouvoir lui conféré par décision du conseil d'administration de la Société, prise en sa réunion du 21 juin 2005,

une copie du procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter les déclarations suivantes:

1) Que le capital social de la société prédésignée s'élève actuellement à EUR 300.000 (trois cent mille euros), représenté par 300 (trois cents) actions d'une valeur nominale de EUR 1.000 (mille euros) chacune.

2) Qu'aux termes de l'alinéa 3 de l'article 5 des statuts, la société a un capital autorisé qui est fixé à EUR 10.000.000 (dix millions d'euros), représenté par 10.000 (dix mille) actions d'une valeur nominale de EUR 1.000 (mille euros) chacune,

et que le même article autorise le conseil d'administration à augmenter le capital social dans les limites du capital autorisé.

Les alinéas 5 et suivants du même article 5 des statuts sont libellés comme suit:

Le Conseil d'Administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 7 décembre 2005, à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé.

Ces augmentations du capital peuvent, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration, être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission à libérer totalement ou partiellement en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société ou même, en cas d'autorisation adéquate de l'assemblée ayant décidé la constitution de ces réserves ou primes, par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

3) Que dans sa réunion du 21 juin 2005, le conseil d'administration a décidé de réaliser une augmentation de capital jusqu'à concurrence de EUR 50.000 (cinquante mille euros),

pour le porter de son montant actuel de EUR 300.000 (trois cent mille euros) à EUR 350.000 (trois cent cinquante mille euros),

par l'émission de 50 actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 1.000 (mille euros) chacune, à libérer intégralement en numéraire et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes,

et après avoir constaté que l'actionnaire minoritaire de la société, à savoir:

- Monsieur Giuseppe Diana, entrepreneur, Via Andegoni 18, I-20121 Milano,

a utilisé son droit de souscription préférentiel pour souscrire au prorata de l'action qu'il détient, au profit de l'actionnaire majoritaire, avec des fonds appartenant à ce dernier,

a décidé d'accepter la souscription de ces nouvelles actions par l'actionnaire majoritaire, à savoir:

- DIAFIN SPA avec siège Via Andegoni, 18, I-20121 Milano.

4) La réalisation de l'augmentation de capital est constatée par le notaire instrumentant sur le vu des documents de souscription.

La somme de EUR 50.000 (cinquante mille euros) se trouve être à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire par certificat bancaire.

5) Que suite à la réalisation de l'augmentation ci-dessus, le capital se trouve porté à EUR 350.000 (trois cent cinquante mille euros),

de sorte que le premier alinéa de l'article 5 des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

«Le capital souscrit est fixé à EUR 350.000 (trois cent cinquante mille euros), représenté par 350 (trois cent cinquante) actions d'une valeur nominale de EUR 1.000 (mille euros) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, honoraires ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société ou mis à sa charge en raison des présentes sont évalués approximativement à EUR 1.400.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation données aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Lagona, Ch. Velle, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2005, vol. 24CS, fol. 74, case 1. – Reçu 500 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2005.

J. Delvaux.

(068220.3/208/78) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2005.

DIAFIN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.
Siège social: Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 79.544.

—
Statuts coordonnés suite à un constat d'argumentation du capital acté sous le numéro 354/2005 en date du 22 juin 2005 pardevant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Delvaux.

(068223.3/208/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2005.

HIP-HP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 109.661.

—
STATUTS

L'an deux mille cinq, le vingt juillet.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

Monsieur Umit Karatas, commerçant, né à Istanbul (Turquie), le 25 avril 1983, demeurant à B-1000 Bruxelles, rue de Witte de Haelen, 42 b011.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle, qu'il déclare constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de: HIP-HP, S.à r.l.

Art. 2. La société a pour objet le commerce de détail de vêtements pour hommes, dames et enfants ainsi que le commerce de détail de bijouterie fantaisie, de gadgets, et autres objets de la branche.

Elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet ou qui pourraient en faciliter la réalisation et le développement.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Luxembourg par simple décision de l'associé ou des associés, selon le cas.

Art. 4. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-quatre euros (EUR 124,-) chacune.

Art. 5. La durée de la société est indéterminée.

Art. 6. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés par l'unique associé ou les associés qui détermineront leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions. Ils sont rééligibles et révocables ad nutum et à tout moment.

Art. 7. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction ou la faillite de l'unique ou d'un associé.

Art. 8. Lorsque la société comporte plus d'un associé, les parts sociales sont librement cessibles entre associés, la cession entre vifs tant à titre gratuit qu'à titre onéreux à un non-associé ne pourra se faire que de l'assentiment de tous les associés.

La transmission pour cause de mort, excepté aux héritiers réservataires et au conjoint survivant, requiert l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants qui ont en toute hypothèse un droit de préemption.

Art. 9. Un associé sortant ainsi que les héritiers ou ayants-droits et créanciers d'un associé ne peuvent sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 11. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérants en exercice, à moins que l'associé unique ou l'assemblée générale des associés n'en décide autrement. Le résultat, actif de la liquidation, après apurement de l'intégralité du passif, sera transmis à l'associé unique ou sera réparti entre les propriétaires des parts sociales, au prorata du nombre de leurs parts.

Art. 12. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, il est référé aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2005.

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

Monsieur Umit Karatas, prénommé, cent parts sociales	100
Total: cent parts sociales	100

Toutes les parts ont été libérées intégralement en espèces et en conséquence la somme de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

Frais

Le coût des frais, dépenses, charges et rémunérations sous quelque forme que ce soit, qui sont mis à charge de la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à neuf cents euros (EUR 900,-).

Assemblée générale extraordinaire

Les statuts de la société ainsi arrêtés, le comparant, unique associé de la société se considérant comme réunie en assemblée générale, a pris les résolutions suivantes:

I. Est nommé gérant de la société:

Monsieur Umit Karatas, commerçant, né à Istanbul (Turquie), le 25 avril 1983, demeurant à B-1000 Bruxelles, rue de Witte de Haelen, 42 b011.

II. La société est engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant.

III. Le siège social de la société se trouve à: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare, Galerie Mercure.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: U. Karatas, F. Kessler.

Enregistré à Esch, le 22 juillet 2005, vol. 908, fol. 91, case 9. – Reçu 124 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société, sur demande, pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 28 juillet 2005.

F. Kessler.

(068588.3/219/71) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2005.

US DIRECT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8395 Septfontaines, 6, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 96.213.

L'an deux mille cinq, le dix-sept juin.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de US DIRECT S.A., R. C. B numéro 96.213, avec siège social à Mondorf-les-Bains, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 14 octobre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1145 du 3 novembre 2003.

La séance est ouverte à onze heures quinze sous la présidence de Maître Marc Theisen, avocat à la Cour, avec adresse professionnelle au 4, rue Béatrix de Bourbon, L-1225 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Raymond Thill, maître en droit, domicilié professionnellement au 74, avenue Victor Hugo L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Marc Prospert, maître en droit, domicilié professionnellement au 74, avenue Victor Hugo L-1750 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I. Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les cent (100) actions d'une valeur nominale de cinq cents (500,-) euros chacune, représentant l'intégralité du capital social de cinquante mille (50.000,-) euros sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Transfert du siège social à L-8395 Septfontaines, 6, route d'Arlon.

2. Modification subséquente du 1^{er} alinéa de l'article 2 et du 1^{er} alinéa de l'article 10 des statuts.

3. Changement du pouvoir de signature des administrateurs et modification subséquente du dernier alinéa de l'article 7 des statuts.

4. Nomination d'un nouvel administrateur.

5. Divers.

L'assemblée a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après avoir reconnu qu'elle était régulièrement constituée et après en avoir délibéré, a pris les résolutions suivantes à l'unanimité des voix.

Première résolution

Le siège social est transféré à L-8395 Septfontaines, 6, route d'Arlon.
En conséquence le 1^{er} alinéa de l'article 2 et le 1^{er} alinéa de l'article 10 des statuts sont modifiés pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 2. Alinéa 1^{er}.** Le siège de la Société est établi à Septfontaines.»

«**Art. 10.** L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le troisième mercredi du mois de mai de chaque année à 10.00 heures à Septfontaines au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.»

Deuxième résolution

Le pouvoir de signature des administrateurs est changée en ce sens que la société se trouvera désormais engagée, soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, soit par la co-signature obligatoire de l'administrateur-délégué et d'un autre membre du Conseil d'Administration.

En conséquence le dernier alinéa de l'article 7 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 7. Alinéa dernier.** La Société se trouve engagée, soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, soit par la co-signature obligatoire de l'administrateur-délégué et d'un autre membre du Conseil d'Administration.»

Troisième résolution

Est nommé comme nouvel administrateur, en remplacement de feu Monsieur Georges Alexandre Emmanuel Plennevaux, Monsieur Boudewijn Josephus Paulus Colette, administrateur de sociétés, né à Nijmegen, Pays-Bas, le 3 septembre 1947, demeurant 51, rue d'Ath à B 79.70 Jurbisce.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance à onze heures trente.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: M. Theisen, R. Thill, M. Prospert, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2005, vol. 148S, fol. 87, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2005.

A. Schwachtgen.

(061308.3/230/64) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2005.

US DIRECT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8395 Septfontaines, 6, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 96.213.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 928 du 17 juin 2005, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(061309.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2005.

DIAMONDHILL HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R. C. Luxembourg B 95.402.

DISSOLUTION

In the year two thousand five, on the first day of July.

Before the undersigned Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Matthijs Bogers, companies director, with professional address in L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes,

acting in the name and on behalf of INTEL TRUST S.A., a company having its registered office at 4, Corso Elvezia, CH-6901 Lugano (Switzerland),

by virtue of a proxy given on June 30, 2005.

The said proxy, signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearer, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

- that the corporation DIAMONDHILL HOLDING, S.à r.l., having its registered office at L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes, has been incorporated pursuant a notarial deed, on August, 13, 2003, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations number 990 on September, 25, 2003;

- that the capital of the corporation DIAMONDHILL, S.à r.l., is fixed at one million three hundred and fifteen thousand Euro (1,315,000.- EUR) represented by five thousand two hundred and sixty (5,260) shares with a par value of two hundred fifty Euro (250.- EUR) each, fully paid;

- that INTEL TRUST S.A., has become owner of the shares and has decided to dissolve the company DIAMONDHILL HOLDING, S.à r.l., with immediate effect as the business activity of the corporation has ceased;

- that INTEL TRUST S.A., being sole owner of the shares and liquidator of DIAMONDHILL HOLDING, S.à r.l., declares:

* that all liabilities towards third parties known to the Company have been entirely paid or duly accounted for;

* regarding eventual liabilities presently unknown to the Company and not paid to date, that it will irrevocably assume the obligation to pay for such liabilities;

* that all assets have been realised, that all assets have become the property of the sole shareholder; with the result that the liquidation of DIAMONDHILL HOLDING, S.à r.l., is to be considered closed;

- that full discharge is granted to the managers of the company for the exercise of their mandates;

- that the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

Estimation - Costs

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed is valued at approximately at one thousand two hundred Euro (1,200.- EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le premier juillet.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Matthijs Bogers, administrateur de société, avec adresse professionnelle à L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de INTEL TRUST S.A., une société ayant son siège social à 4, Corso Elvezia, CH-6901 Lugano (Suisse),

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 30 juin 2005.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société DIAMONDHILL HOLDING, S.à r.l., ayant son siège social à L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes, a été constituée suivant acte notarié, en date du 13 août 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 990 du 25 septembre 2003;

- que le capital social de la société DIAMONDHILL HOLDING, S.à r.l., s'élève actuellement à un million trois cent quinze mille euros (1.315.000,- EUR) représenté par cinq mille deux cent soixante (5.260) parts sociales d'une valeur nominale de deux cent cinquante euros (250,- EUR) chacune, entièrement libérées;

- que INTEL TRUST S.A., étant devenue seule propriétaire des parts sociales, a décidé de dissoudre et de liquider la société DIAMONDHILL HOLDING, S.à r.l., celle-ci ayant cessé toute activité;

- que INTEL TRUST S.A., agissant tant en sa qualité de liquidateur de la société DIAMONDHILL HOLDING, S.à r.l., qu'en tant qu'associée unique, déclare:

* que tous les passifs connus de la société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés;

* par rapport à d'éventuels passifs, actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer;

* que tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs sont devenus la propriété de l'associée unique;

de sorte que la liquidation de la société est à considérer comme clôturée.

- que décharge pleine et entière est accordée aux gérants pour l'exercice de leurs mandats;

- que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années à L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

Estimation - Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte, sont estimés approximativement à mille deux cents euros (1.200.- EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Bogers, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2005, vol. 24CS, fol. 93, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2005.

G. Lecuit.

(061313.3/220/89) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2005.

INTERNATIONAL SPORTS MANAGEMENT SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.

R. C. Luxembourg B 76.836.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 5 juillet 2005, réf. LSO-BG01104, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2005.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(059743.3/1051/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2005.

INTERNATIONAL SPORTS MANAGEMENT SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.

R. C. Luxembourg B 76.836.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 5 juillet 2005, réf. LSO-BG01113, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2005.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(059740.3/1051/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2005.

INTERNATIONAL SPORTS MANAGEMENT SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.

R. C. Luxembourg B 76.836.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 5 juillet 2005, réf. LSO-BG01117, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2005.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(059738.3/1051/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2005.
